

Document d'orientation de l'ONUSIDA sur les partenariats avec la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés



Document d'orientation
de l'ONUSIDA sur les
partenariats avec la société
civile, y compris les personnes
vivant avec le VIH et les
populations clés

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET TERMINOLOGIE

BM	Banque mondiale
CCP	Conseil de coordination du programme (de l'ONUSIDA)
DEI	Deuxième évaluation indépendante (de l'ONUSIDA)
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
Fonds mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GIPA	Principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IATT	Équipe spéciale interinstitutions (de l'ONUSIDA)
ICN	Instance de coordination nationale (du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme)
ICPN	Indice composite des politiques nationales
JUNTA	Équipe commune des Nations Unies sur le sida
Objectif : zéro	Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Note : dans ce document, sauf mention contraire, le terme « ONUSIDA » fait référence aux 10 organismes coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA (que ce soit au niveau national, au sein des équipes régionales ou au siège).
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Populations clés	Voir l'Annexe 1 - Définition : ce terme décrit les populations touchées de manière disproportionnée par le VIH. Malgré des variations liées à la dynamique locale de l'épidémie, ce terme décrit principalement les homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe et les transsexuels.
Société civile	Dans ce document, le terme « société civile » désigne généralement « l'ensemble de la société civile, y compris les populations clés, les femmes et les filles, les personnes vivant avec le VIH, ainsi que les organisations communautaires et non gouvernementales » (voir l'Annexe 1 - Définitions).
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
1. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE	6
1.1 À propos de ce document d'orientation	6
1.2 Cible et portée	7
1.3 Contexte : la société civile au cœur des préoccupations de l'ONUSIDA	7
2. LOGIQUE D'INTERVENTION : ÉCOUTE ET SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE	10
2.1 Obstacles à la participation active de la société civile	11
3. VUE D'ENSEMBLE DES PRIORITÉS ET STRUCTURES LIÉES AUX PARTENARIATS	16
3.1 Formes de partenariat	16
3.2 Principes et critères des partenariats	16
3.3 Suivi et évaluation des rôles et responsabilités des partenaires	17
3.4 Mise en œuvre des partenariats avec la société civile, les personnes vivant avec le VIH et les populations clés	21
3.5 Mobilisation des ressources et des capacités en vue de partenariats efficaces	21
3.6 Critères minimaux relatifs aux partenariats	22
ANNEXES	26
ANNEXE 1 : Définitions orientant les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH	26
ANNEXE 2 : Priorités stratégiques pour les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH	31
ANNEXE 3 : Participation de la société civile à la gouvernance des organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA	34
ANNEXE 4 : Critères de sélection des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les partenariats entre l'ONUSIDA et la société civile	36
ANNEXE 5 : Directives visant à permettre au personnel de pays de l'ONUSIDA de renforcer les partenariats	37

REMERCIEMENTS

Ce document d'orientation s'efforce d'adopter la même démarche de partenariats que celle qu'il préconise. Il a été élaboré grâce à un processus inclusif et participatif, a bénéficié d'importantes contributions issues de l'ensemble des régions et n'aurait pas pu exister sans leur implication. Plus de 70 représentants de la société civile, parmi lesquels des populations clés et des personnes vivant avec le VIH, les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA, les bureaux régionaux et de pays ainsi que le siège de l'ONUSIDA, ont participé à l'élaboration de ce document. Un groupe de travail composé de différents représentants des coparrainants de l'ONUSIDA, de la société civile, de populations clés et de personnes vivant avec le VIH en a supervisé la réalisation.



La société civile, moteur de l'Objectif : zéro

Les grandes transformations sociales sont rares sans l'impulsion de leaders publics, d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux. Les suffragettes, les luttes anticoloniales et le mouvement des droits civiques ont contribué à leur façon à l'émergence d'un monde meilleur, que nous considérons trop souvent comme acquis.

L'action collective pour la justice sociale a été le moteur de la riposte au sida au cours des 30 dernières années. Le rôle prépondérant joué par les personnes vivant avec le VIH et touchées par le VIH a révélé le pouvoir de la société civile en matière d'orientation et d'impulsion du changement.

Au début de l'épidémie, le dynamisme civique et la mobilisation citoyenne se concentraient sur quelques organisations clés. Pourtant, les organisations de lutte contre le VIH sont désormais présentes dans le monde entier. Elles ont profondément modifié la manière dont nous envisageons la santé, les droits de l'homme et le développement. L'accès aux traitements antirétroviraux dans les pays du Sud, la levée des restrictions de déplacement, la flexibilité des ADPIC, le fait que des personnes vivant avec le VIH assument des rôles de prestation de services sont le fruit des efforts d'une multitude d'organisations de la société civile. Au fil des décennies, la société civile a conduit tous les dirigeants, même les plus réticents, à agir et à rendre compte de leurs engagements dans le domaine du VIH.

Aujourd'hui, une nouvelle génération revendique la justice sociale et la responsabilité politique. Les récentes innovations technologiques, notamment les médias sociaux, permettent aux leaders publics et aux coalitions de la société civile de communiquer et de s'organiser pour forger leur propre destin. Les mutations géopolitiques favorisent l'émergence d'une nouvelle géographie du leadership, de nouvelles sources d'inspiration, d'une nouvelle conception de la société civile et de nouvelles méthodes de travail (d'une approche locale à une approche transnationale). Les leaders charismatiques susceptibles de mobiliser les foules doivent toujours porter et canaliser les revendications politiques en matière d'équité, de dignité et de développement durable.

Au fur et à mesure de la montée en puissance de l'*Objectif : zéro* (*zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination et zéro décès dû au sida*) et de la mise en œuvre de la *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida de 2011*, il me semble de plus en plus clair que la société civile doit continuer à fournir non seulement l'inspiration, mais également les incitations politiques en vue d'un leadership durable.

Au moment où différents courants du mouvement de lutte contre le sida poursuivent différents objectifs de la *Déclaration politique*, j'espère qu'ils constateront que « l'union fait la force » et qu'ils trouveront des forces supplémentaires en rejoignant des mouvements encore plus larges en faveur de la justice sociale et du développement durable.

Michel Sidibé
Directeur exécutif
ONUSIDA

1. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

1.1 À propos de ce document d'orientation

Ce document fournit des indications sur la manière dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ses organismes coparrainants et son Secrétariat (que ce soit au niveau national, régional ou mondial) doivent renforcer et mettre en œuvre des partenariats efficaces et respectueux avec la société civile. Il devrait permettre à l'ONU d'atteindre les objectifs et engagements définis dans la *Déclaration politique sur le VIH/sida de 2011*¹. Il part du principe que la mise en œuvre des partenariats aura lieu dans le cadre de l'*Objectif : zéro* (Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015) et qu'elle sera soutenue par le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) - qui est, en substance, le plan de travail de l'ONUSIDA en vue de la réalisation de l'*Objectif : zéro* - ainsi que par d'autres documents clés de programmation et de budgétisation de l'ONUSIDA.

Vu les objectifs ambitieux définis par les États membres dans la *Déclaration politique de 2011*, il sera essentiel d'optimiser le potentiel des partenariats avec la société civile afin de travailler ensemble à leur réalisation. Ce document d'orientation répond aux partenaires qui demandent qu'un engagement actif avec la société civile soit intégré dans tous les domaines d'intervention du Programme commun et que les principes essentiels de cet engagement soient repris dans les documents clés de stratégie, de programmation et de budgétisation de l'UBRAF et de l'ONUSIDA. Différents processus ont également mis en évidence la nécessité de ce document d'orientation. Par exemple, une étude des besoins des bureaux de pays de l'ONUSIDA en matière de renforcement des capacités a démontré que les membres du personnel de l'ONUSIDA citaient régulièrement la mise en œuvre de partenariats efficaces avec la société civile comme un domaine dans lequel ils attendaient un soutien accru.²

Principaux objectifs de ce document d'orientation

- ▶ Fournir des **indications succinctes et conviviales** aux principaux acteurs et décideurs des Équipes communes des Nations Unies sur le sida, en particulier le personnel travaillant au niveau national, afin de les aider à prendre des mesures concrètes pour améliorer les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH.
- ▶ Veiller à ce qu'au sein du système onusien, les partenariats avec la société civile et tous les autres types de collaboration soient considérés comme une **priorité fondamentale, promus et pleinement opérationnels**, afin de permettre l'obtention de résultats visibles.
- ▶ Établir une **approche plus cohérente, innovante et stratégique** des partenariats avec la société civile au sein des différents organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA, à tous les niveaux (mondial, régional, national et local).
- ▶ Encourager et garantir la **participation active des personnes vivant avec le VIH** au sein de l'ONU, conformément au principe GIPA défini par les gouvernements en 1994³.
- ▶ Encourager et garantir la **participation active des populations clés, des femmes et des filles, ainsi que des jeunes, aux ripostes nationales, régionales et mondiales au VIH**.
- ▶ **Mobiliser les ressources et les capacités** indispensables aux partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, notamment pour permettre aux partenaires de la société civile de remplir pleinement leurs objectifs et priorités.

1 La Déclaration politique a été publiée au terme de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida, organisée en juin 2011. Pour obtenir des informations sur la réunion et le texte de la déclaration, rendez-vous sur <http://www.unaids.org/fr/aboutunaids/unitednationsdeclarationsandgoals/2011highlevelmeetingonaids/>.

2 « Résumé d'une analyse des réponses apportées à une enquête auprès de différents bureaux de pays de l'ONUSIDA concernant leurs besoins en matière de développement des capacités », Équipe de renforcement des capacités nationales, Division de l'efficacité de l'aide et des capacités nationales, siège de l'ONUSIDA, septembre 2011

3 Le sigle « GIPA » fait référence au principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida.

- ▶ Veiller à ce que la société civile soit traitée comme un **partenaire essentiel** à toutes les étapes de la collaboration et à ce que le personnel de l'ONUSIDA soit conscient de l'importance des enseignements tirés des expériences et perspectives de la société civile.
- ▶ Garantir une approche des partenariats **fondée sur les résultats**, comprenant les moyens de mesurer la réussite et de garantir la responsabilité mutuelle, ainsi que des mesures concrètes pouvant être **suivies et surveillées**, notamment par le biais de l'UBRAF.

Note : dans ce document, sauf mention contraire, le terme « ONUSIDA » fait référence aux 10 organismes coparrainants⁴ et au Secrétariat de l'ONUSIDA (que ce soit au niveau national, au sein des équipes régionales ou au siège).

1.2 Cible et portée

Ce document d'orientation cible avant tout les membres du personnel des 10 organismes coparrainants impliqués dans le domaine du VIH et du Secrétariat de l'ONUSIDA, que ce soit au niveau national, au sein des équipes régionales ou au siège. Il peut également permettre à la société civile, y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, de s'informer sur les opportunités et les contributions potentielles aux futurs partenariats avec l'ONUSIDA.

1.3 Contexte : la société civile au cœur des préoccupations de l'ONUSIDA

La Deuxième évaluation indépendante (DEI)⁵ a démontré l'importance cruciale des partenariats pour l'ONUSIDA. Pourtant, alors que la DEI met en avant l'influence de la société civile au niveau mondial, elle souligne qu'il existe peu d'exemples ayant un impact similaire au niveau national. En ce qui concerne l'engagement de la société civile, la DEI cite l'absence de consensus ou d'approche commune des partenariats avec la société civile au sein des organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Conformément aux recommandations de la DEI, ce document d'orientation est conçu pour harmoniser les interventions en relation avec la société civile. Il constitue un volet essentiel des efforts de l'ONU visant à mettre l'accent sur les partenariats pour atteindre les engagements définis dans la Déclaration politique. Ceux-ci ne pourront être atteints d'ici 2015 sans que les personnes vivant avec le VIH, les populations clés et la société civile au sens large jouent un rôle central.

Il ne fait aucun doute que la société civile doit jouer un rôle prépondérant dans ce domaine. Il est impossible de mobiliser et d'atteindre un véritable engagement politique sans demande de la part de la société civile et d'allouer des ressources à des programmes prioritaires, efficaces et fondés sur des données probantes sans renseignements issus des communautés concernant les comportements et besoins réels et les stratégies qui fonctionnent le mieux. C'est pour cette raison qu'en Indonésie, par exemple, l'ONUSIDA mise sur une coordination intensive avec la société civile, les réseaux de consommateurs de drogues et les personnes vivant avec le VIH pour permettre à la société civile de contribuer plus efficacement et plus activement à la mise en œuvre des programmes de prévention du VIH. De même, l'UNFPA et le Réseau Asie-Pacifique des travailleurs du sexe (APNSW) ont regroupé des partenaires issus du gouvernement, de la société civile et de tous les organismes de l'ONUSIDA pour planifier et mettre en œuvre des programmes conjoints destinés aux travailleurs du sexe et aux transsexuels qui se prostituent. L'Annexe 2 contient des informations sur les axes stratégiques que vont suivre les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile. Par ailleurs, ce document présente toute une série d'exemples de partenariats mis en place par l'ONUSIDA avec la société civile.

4 En décembre 2011, les 10 organismes coparrainants étaient (par ordre alphabétique) : la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

5 Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, 2002-2008 ; Poate, Balogun et Attawell, septembre 2009.

Qu'est-ce qui a fonctionné ? Exemples de partenariats :

Au Panama, le travail conjoint de l'UNFPA, du Secrétariat de l'ONUSIDA, du ministère de la Santé, d'une organisation de personnes vivant avec le VIH et du Congrès général kuna, composé des dirigeants autochtones de Kuna Yala, a permis de mettre en place des programmes de prévention du VIH au sein de la communauté kuna, notamment en matière de prévention de la transmission mère-enfant, d'utilisation du préservatif, de réduction de la stigmatisation et de la discrimination et de promotion des droits de l'homme. Tous ces sujets ont été présentés dans une perspective interculturelle, en kuna et en espagnol, avec la participation d'agents de santé et de sages-femmes kuna.

En Inde, l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida a soutenu la participation de la société civile et des réseaux de personnes vivant avec le VIH à l'élaboration de la phase suivante du plan stratégique national. Elle a également contribué à renforcer le partenariat entre le Programme national de contrôle du sida et les organisations de la société civile.

En Afrique du Sud, l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida a participé activement à l'élaboration du plan stratégique national. L'ONUSIDA a fourni les ressources nécessaires pour permettre au Conseil national de lutte contre le sida de consulter un large éventail de partenaires de la société civile et de groupes de personnes vivant avec le VIH afin d'éclairer et d'orienter le nouveau Plan stratégique national sur le VIH/sida. Cette stratégie renforce la relation formelle entre les groupes constitutifs de la société civile et le Conseil national de lutte contre le sida.

Aux Philippines, l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida (en particulier l'OMS, l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et le Secrétariat de l'ONUSIDA) a soutenu la participation accrue de la société civile, des personnes vivant avec le VIH et des populations clés à l'élaboration du 5ème Plan à moyen terme de lutte contre le sida (2011-2016).

En Colombie, en partenariat avec les organisations et les autorités locales, le HCR, le PAM et le Secrétariat de l'ONUSIDA ont intégré les activités de prévention du VIH dans les programmes humanitaires et les programmes d'urgence destinés aux populations vivant dans des zones touchées par les conflits armés et les déplacements internes forcés. Les directives générales ont été adaptées à la situation spécifique de la Colombie. Les autorités locales et les prestataires de services de santé de la région ont été informés sur le VIH. La participation des communautés a été particulièrement élevée.

En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, l'UNFPA et l'Équipe d'appui régionale de l'ONUSIDA ont aidé les réseaux régionaux de personnes vivant avec le VIH à organiser une Consultation sur le thème « santé positive, dignité et prévention » auprès des personnes vivant avec le VIH, des jeunes, de la société civile, des agents de l'État, des représentants de l'ONU et des organismes donateurs afin de réfléchir à l'incidence de ce nouveau concept. Cette Consultation a abouti à la décision de mettre en œuvre ce nouveau concept en donnant aux personnes vivant avec le VIH les moyens de gérer leur propre santé, de vivre dignement et de prendre des décisions concernant leurs relations, générant ainsi des résultats positifs pour elles-mêmes, leurs partenaires et leurs familles.

En partenariat avec l'ONG International Civil Society Support, l'Unité de la société civile de l'ONUSIDA a élaboré un nouveau mécanisme de financement permettant à toute une série de donateurs d'apporter un soutien continu et durable aux réseaux régionaux et mondiaux de la société civile, aux populations clés et aux personnes vivant avec le VIH. Cette initiative et bien d'autres ont permis de faire comprendre aux donateurs la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires aux interventions, l'impact du plafonnement des ressources et les nouvelles modalités de prestation de l'aide.

L'OIT inclut des représentants de la société civile en tant que membres et au sein de sa structure de gouvernance mondiale afin de s'assurer que la gouvernance de ses activités prend en compte tous les secteurs. Le GNP+ et la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida (ICW) ont été invités à rejoindre le Comité consultatif mondial afin de veiller à ce que le Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail soit fondé sur les besoins réels des personnes vivant avec le VIH dans toutes les régions.

En partenariat avec l'Association internationale de réduction des risques, l'OMS a créé l'Association de réduction des risques pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAHRRA) afin d'aider la société civile de toute la région à promouvoir l'adoption de politiques fondées sur des données probantes et à accélérer le déploiement des stratégies de réduction des risques. Sur une période de deux ans, les programmes de distribution d'aiguilles et de seringues et les programmes de sensibilisation des consommateurs de drogues injectables se sont développés dans la région, grâce à une collaboration renforcée et à un intérêt accru pour la réduction des risques. Le Maroc, la Tunisie et la Syrie ont revu leurs stratégies nationales et développé les services. Quant au Pakistan, il a validé des programmes pilotes sur les traitements de substitution aux opiacés.



2. LOGIQUE D'INTERVENTION : ÉCOUTE ET SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les partenariats impliquant la société civile, y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, ont joué un rôle fondamental dans la mise en place de solides ripostes locales au VIH. Ces partenariats ont notamment aidé les personnes vivant avec le VIH à revendiquer et à obtenir la protection de leurs droits au traitement, à la non-discrimination et à la participation. Plus généralement, au fil du développement et de la croissance des interventions, il apparaît clairement que les programmes les plus efficaces sont ceux dans lesquels le rôle, l'engagement et le leadership de la société civile sont les plus marqués et les plus équitables. Par exemple :

- ▶ Le déploiement des traitements en Afrique du Sud aurait été bien plus lent, voire inexistant, sans le militantisme et les recours en justice menés par la Campagne d'action pour les traitements (TAC) et le AIDS Law Project.
- ▶ En Inde, des initiatives communautaires innovantes telles que le comité Durbar Mahila Samanvya (Sonagachi, Bengale-Occidental) ont permis de faire reculer l'épidémie de VIH chez les travailleurs du sexe, en contribuant activement à une programmation innovante et à la lutte pour les droits de l'homme.
- ▶ La Ligue australienne des consommateurs de drogues injectables et illicites (AIVL) a joué un rôle clé en militant pour des services de réduction des risques, des salles d'injection sécurisées et le respect des droits des consommateurs de drogues dans son propre pays.
- ▶ En Amérique latine et dans les Caraïbes, les réseaux d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes contestent systématiquement les lois discriminatoires et mettent en place des campagnes sur la sexualité à moindre risque.
- ▶ Les Femmes en lutte contre le sida au Kenya (WOFAK) gèrent 10 centres offrant une prise en charge globale : services de conseil et de prévention, aide à l'adhésion au traitement, mais également soutien nutritionnel aux femmes et aux enfants vivant avec le VIH ou touchés par le VIH.

L'ONUSIDA a soutenu ces interventions locales et régionales essentielles menées par la société civile dans de nombreux pays, en s'appuyant sur ses principes directeurs (voir pages 14 et 15). Si nécessaire et dans la mesure du possible, les équipes des Nations Unies continuent à apporter leur soutien technique et financier, notamment dans des secteurs clés tels que la communication, l'information stratégique, l'élaboration de politiques, le plaidoyer, le renforcement du leadership, le suivi, l'évaluation et la documentation des enseignements tirés. L'ONUSIDA a également contribué à accroître la visibilité de nombreux programmes locaux, ainsi que les problèmes et besoins sous-jacents, afin qu'ils soient reconnus et pris en compte au niveau mondial. La plupart des organismes coparrainants de l'ONUSIDA consultent régulièrement un large éventail de représentants de la société civile. Par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) organise une rencontre annuelle entre le HCR, les organisations non gouvernementales et les États pour évoquer la question des personnes déplacées.⁶ Par ailleurs, de nombreux organismes coparrainants de l'ONUSIDA apportent leur soutien technique et financier à la société civile. La Banque mondiale, par exemple, base son Programme plurinational de lutte contre le VIH/sida (MAP) en Afrique sur des partenariats avec les organisations communautaires.

L'influence et l'engagement vont dans les deux sens. Les groupes de la société civile ont en effet un impact majeur et profond sur l'ONUSIDA. Lorsque les ripostes plurinationales au VIH ont vu le jour dans les années 90, elles se sont appuyées sur les modèles qui fonctionnaient au niveau national. Les partenariats avec la société civile sont donc inévitablement devenus des mécanismes de fonctionnement et des principes institutionnels clés au moment de la création de l'ONUSIDA.⁷ La mise en place de partenariats efficaces avec les personnes vivant avec le VIH et la société civile au sens large demeure l'un des principes fondamentaux de l'approche des organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA. L'ONUSIDA cherche à traduire les valeurs qu'il incarne et qu'il défend dans ses structures et ses procédures opérationnelles, notamment dans la structure de gouvernance du CCP, qui accorde aux représentants de la société civile la même place qu'aux États

6 En 2011, cette rencontre a regroupé 403 représentants de 212 organisations non gouvernementales, d'organisations de l'ONU et d'organisations internationales issues de 70 pays, dont 100 ONG nationales et 102 ONG internationales.

7 L'importance de la société civile pour l'ONUSIDA se manifeste par la présence de représentants des ONG au sein de son organe directeur, le Conseil de coordination des programmes (CCP). Parmi les organismes coparrainants, l'OIT inclut la société civile (syndicats) au sein de son organe directeur.

membres dans la prise de décision. (L'Annexe 4 fait le point sur la participation actuelle de la société civile à la gouvernance et aux autres processus interinstitutions en ce qui concerne les organismes coparrainants de l'ONUSIDA). En outre, le Programme commun s'appuie sur ses nombreux partenaires pour faire avancer ses directives et les approches qu'il défend.

Entre autres avantages, la mise en place de partenariats avec les personnes vivant avec le VIH, les populations clés et la société civile au sens large permet à l'ONUSIDA de rester fidèle et attentif aux besoins, ressources et problèmes réels des individus, communautés et pays touchés par le VIH. Mieux informé, l'ONUSIDA est plus à même d'aider les pays et communautés à élaborer des ripostes efficaces à l'épidémie, adaptées aux réalités de terrain et aux résultats obtenus, en s'appuyant sur des données épidémiologiques et probantes plutôt que sur l'idéologie. Selon le principe GIPA, les organismes des Nations Unies sont également tenus d'aider les personnes vivant avec le VIH et leurs communautés à jouer un rôle actif dans les ripostes nationales. Cette obligation prend tout son sens dans les pays où il est difficile de mettre en place des partenariats entre le gouvernement et la société civile, en particulier les populations clés et les personnes vivant avec le VIH. Dans ces situations, l'ONUSIDA a joué et continue à jouer un rôle prépondérant dans l'élimination des obstacles à une action efficace.

Dans les pays où certaines populations clés, notamment les homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe et les transsexuels, tombent sous le coup de la loi, les équipes de terrain des Nations Unies ont une responsabilité toute particulière et rencontrent de réelles difficultés pour garantir la participation réelle et active de ces populations. Ces difficultés peuvent gravement entraver la mise en œuvre efficace des programmes, soulevant même des inquiétudes pour la sécurité du personnel, en particulier les personnes recrutées au niveau national. Les membres du personnel peuvent être amenés à prendre des mesures pour se protéger et protéger leurs partenaires s'ils travaillent avec des personnes susceptibles d'être poursuivies en justice du simple fait de leur appartenance à une population clé. L'ONU a le devoir de protéger les personnes qui travaillent dans de telles situations. La décision de travailler avec des groupes de la société civile représentant ces populations clés ne doit cependant pas être considérée comme un simple engagement personnel. Il apparaît clairement que nous devons travailler en partenariat avec les populations clés, les personnes vivant avec le VIH et la société civile au sens large pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration politique et la Stratégie de l'ONUSIDA.

2.1 Obstacles à la participation active de la société civile

L'ONUSIDA doit prendre en compte les nombreux obstacles à la participation de la société civile et aider les organisations à les surmonter dans un esprit de collaboration et de soutien. Citons notamment les difficultés suivantes :

- ▶ Manque d'acceptation - La société civile n'est pas reconnue ou acceptée en tant que partenaire à part entière.
- ▶ Exclusion et discrimination et/ou criminalisation - Certains groupes, personnes, identités, comportement ou pratiques sont rejetés ou tombent sous le coup de la loi, ce qui rend toute intervention difficile et/ou dangereuse.
- ▶ Obstacles juridiques et politiques - Les groupes et représentants de la société civile sont directement ou indirectement exclus de toute forme effective d'action, de représentation ou de collecte de fonds.
- ▶ Représentation purement symbolique - Les représentants n'ont pas réellement la possibilité de négocier ou de s'exprimer.
- ▶ Démarche sélective - Certains représentants de la société civile sont invités à participer du fait de la facilité à travailler avec eux, tandis que les représentants controversés, plus enclins à défendre des points de vue divergents, sont exclus.
- ▶ Représentation faussée - Les représentants de la société civile ne disposent pas de la légitimité nécessaire pour représenter une organisation non gouvernementale ou un groupe communautaire général ou spécifique. Dans de telles situations, les populations clés ne sont généralement pas représentées directement, mais par des intermédiaires qui prétendent s'exprimer en leur nom.

- ▶ Processus de consultation faussés - Les idées de la société civile ne sont pas incluses dans les processus de prise de décision.
- ▶ Influences ou pressions indues - Les représentants de la société civile sont influencés par d'autres partenaires (par exemple, le gouvernement ou même l'ONU). Dans les cas les plus extrêmes, leurs opinions peuvent être contraintes ou leurs décisions cooptées.
- ▶ Manque de soutien et de ressources, en particulier financières - Les représentants de la société civile ne peuvent pas réellement participer aux processus du fait d'un manque de ressources humaines ou financières, d'informations ou de temps de préparation.
- ▶ Capacités limitées - Les représentants de la société civile n'ont pas la possibilité d'accéder aux informations et de participer activement aux réunions et aux consultations (par exemple) sur le long terme.

« Coordination avec les communautés » est un document produit par la société civile. Il contient des directives pratiques sur les moyens permettant de surmonter ces difficultés et d'accroître la participation active des communautés dans la riposte au VIH.⁸

Exemples de partenariats :

Dans la région Asie-Pacifique, l'Équipe spéciale interinstitutions de l'ONUSIDA sur le VIH et les jeunes populations clés touchées (IATT/YKAP) vise à renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les principales ONG internationales partenaires afin de répondre aux besoins de prévention, de traitement, de soins et d'appui des jeunes populations clés touchées par le VIH (jeunes hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, jeunes transsexuels, jeunes vivant avec le VIH, jeunes consommateurs de drogues et jeunes travailleurs du sexe). Créée en 2001, l'IATT/ YKAP comprend des membres de la société civile (Save the Children, Seven Sisters et YouthLEAD, un réseau de jeunes populations clés touchées par le VIH, encadré par Seven Sisters), l'UNICEF, l'UNFPA, l'UNESCO, le PNUD, l'OIT et le Secrétariat de l'ONUSIDA. Ces dernières années, l'Équipe spéciale a contribué : à des efforts conjoints de plaidoyer lors d'événements nationaux, régionaux et mondiaux d'envergure ; au renforcement des capacités par le biais de consultations et d'ateliers nationaux et régionaux ; à l'amélioration de l'accès aux informations stratégiques sur les jeunes populations clés touchées par le VIH et de l'utilisation de ces informations en vue de la programmation ; à la consolidation et au partage des bonnes pratiques. La société civile indique que l'IATT lui apporte une aide précieuse dans la mise en place de relations avec certains organismes coparrainants de l'ONUSIDA, dont les structures formelles posent parfois problème.

En Zambie, l'Indicateur de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH (fruit d'un nouveau partenariat entre l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida et les réseaux de personnes vivant avec le VIH) a permis la mise en œuvre d'un processus de renforcement des capacités, d'autonomisation et de collecte de données, puis d'un plaidoyer conjoint fondé sur des données probantes. L'Équipe commune des Nations Unies sur le sida a soutenu la création d'un Cadre d'engagement de la société civile, qui vise à renforcer la coordination interne entre les organisations de la société civile et à offrir une plateforme de plaidoyer avec le gouvernement et les autres partenaires. Elle a également aidé l'Instance de coordination nationale à garantir l'élection démocratique des représentants des organisations de la société civile, notamment les représentants des personnes vivant avec le VIH, des personnes handicapées, des jeunes et des femmes. Ces représentants ont été informés des directives de l'Instance de coordination nationale et recevront l'aide nécessaire pour s'engager de manière durable dans leur secteur.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le PNUD a apporté son soutien stratégique au Secrétariat du Conseil national de lutte contre le sida. Il a également supervisé la création d'une Alliance nationale des organisations de la société civile impliquées dans la riposte au VIH. Parmi les résultats obtenus, citons les initiatives de plaidoyer en cours pour la réforme des lois punitives. Les organisations communautaires travaillant auprès des HSH et des travailleurs du sexe ont participé activement aux activités de plaidoyer, notamment en assurant des présentations devant les parlementaires. L'UNFPA a apporté un soutien supplémentaire aux organisations communautaires de travailleurs du sexe, soutenant leur inclusion dans le plaidoyer général en faveur des travailleurs du sexe dans la région Asie-Pacifique.

8 « Coordination avec les communautés » (2007). Conseil international des organisations d'action contre le sida (ICASO), AfriCASO et l'Alliance internationale contre le VIH/sida. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.icaso.org/languages/fr>.



Principes directeurs pour des partenariats efficaces entre l'ONUSIDA, la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH

Les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, sont basés sur les principes énoncés ci-dessous.

- ▶ **Droits de l'homme** : reconnaissance commune des droits de l'homme, de la dignité et de la valeur égales de chaque individu ou communauté ; engagement en vue de la réalisation des droits de l'homme pour tous, notamment de l'accessibilité pour tous, de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles.
- ▶ **Ripostes éthiques et fondées sur des données probantes** : tous les processus, politiques et programmes relatifs au VIH doivent être fondés sur des données probantes et sur les normes éthiques les plus élevées.
- ▶ **Rôle prépondérant des personnes vivant avec le VIH** : conformément au principe GIPA, les personnes vivant avec le VIH doivent participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes gouvernementaux et onusiens relatifs au VIH au niveau national, régional et mondial.
- ▶ **Partenariat effectif** : la société civile est reconnue en tant que véritable partenaire de la riposte au VIH. Elle n'est pas considérée comme un « groupe d'intérêt » permettant le déploiement des activités, ni comme un secteur représentant simplement les groupes ayant besoin de l'aide de l'ONUSIDA. Au contraire, la société civile est une source d'inspiration, de résilience et d'innovation indispensable à l'émergence d'une riposte à l'épidémie de VIH qui est à la fois effective, productive, visionnaire, fondée sur les droits et durable. Son leadership, sa passion et son engagement sont essentiels.
- ▶ **Égalité** : l'ONUSIDA considère que ses partenariats avec la société civile sont tout aussi importants que son travail avec les gouvernements nationaux et les autres organes des Nations Unies.
- ▶ **Appropriation nationale** : la prépondérance de l'appropriation nationale illustre le fait que la clé de la riposte au VIH se trouve au niveau national. Afin de favoriser une appropriation plus large et de renforcer la responsabilité des autorités publiques, de nombreux pays ont besoin d'être soutenus dans la gestion de leur riposte et dans la création de systèmes de responsabilisation permettant à la société civile de participer pleinement aux dialogues et débats nationaux sur la gouvernance de la riposte, notamment son financement. Ceci est particulièrement vrai pour les pays qui sont hostiles à la société civile, en particulier aux populations clés, ou qui ont dressé des

obstacles à l'inclusion des personnes vivant avec le VIH dans les ripostes nationales. Dans ces situations, l'ONUSIDA doit tout particulièrement donner l'exemple de bonnes pratiques dans les partenariats, sous la forme d'une riposte institutionnelle, qui ne soit pas simplement basée sur les intérêts individuels des membres du personnel.

- ▶ **Responsabilité de l'ensemble du Programme commun des Nations Unies sur le sida :** le devoir et la responsabilité d'établir de solides partenariats avec la société civile concernent tous les organismes coparrainants et le Secrétariat au sein des bureaux de pays, des équipes régionales et du siège de l'ONUSIDA. Si les différentes catégories de personnel (par exemple, les conseillers en partenariat et les conseillers en mobilisation sociale du Secrétariat de l'ONUSIDA) ont des devoirs spécifiques, la mise en place de partenariats avec la société civile est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel du Programme commun des Nations Unies.
- ▶ **Impact stratégique :** les partenariats sont basés sur des résultats, tributaires d'objectifs communs et axés sur des résultats escomptés clairement définis, conformément à l'Objectif : zéro. Citons notamment la réduction de la stigmatisation et de la discrimination ; le retrait des lois, politiques et pratiques punitives ; la mise en œuvre de stratégies efficaces pour répondre aux déterminants sociaux sous-jacents de la vulnérabilité et du risque d'infection par le VIH ; et l'élargissement des services essentiels de prévention, de traitement, de soins et d'appui aux populations touchées par le VIH. Les progrès réalisés dans ces domaines doivent être suivis par les Nations Unies et la société civile et mis en relation avec les indicateurs de l'UBRAF (voir l'Annexe 6 - Indicateurs).
- ▶ **Respect mutuel, coopération, transparence et responsabilité :** l'ONUSIDA doit traduire dans ses politiques, actions et approches le respect du rôle central de la société civile et de la participation active des personnes vivant avec le VIH en vue d'une riposte efficace. Il doit gérer ses activités d'une manière transparente, qui inspire confiance et favorise des résultats optimaux. La société civile doit adhérer à des processus et systèmes respectant tout autant le rôle et les mandats des différents organismes des Nations Unies et permettant l'émergence de véritables partenariats.
- ▶ **Reconnaissance de l'autonomie et de la diversité de la société civile :** la société civile a le droit de désigner et de déterminer ses propres leaders, représentants et porte-parole. L'ONUSIDA doit élargir ses efforts de collaboration autant que possible, en accordant une attention particulière aux représentants des populations clés et autres populations exclues des processus officiels.
- ▶ **Complémentarité et rentabilité :** les partenariats doivent s'appuyer sur les atouts spécifiques de chaque partenaire, de manière à ce que le travail de chacun complète les contributions des autres. Les partenariats efficaces sont fondés sur la synergie et l'additionnalité. Le travail conjoint des partenaires leur permet de réaliser des économies d'échelle.

3. VUE D'ENSEMBLE DES PRIORITÉS ET STRUCTURES LIÉES AUX PARTENARIATS

3.1 Formes de partenariat

Dans le domaine de la riposte au VIH, les collaborations peuvent prendre différentes formes : relations informelles, mouvements sociaux, alliances, coalitions, réseaux, mécanismes unitaires de collaboration et de coordination, participation à la gouvernance, mécanismes de financement ou partenariats formels (protocoles d'accord, lettres d'accord ou accords de centre collaborateur, par exemple). L'ONUSIDA décide avec les partenaires de la nature ou du type de collaboration le plus adapté aux objectifs recherchés. Selon l'objet du partenariat, il est possible de mettre en place un accord formel, une relation de collaboration ou un engagement moins formel. Si la collaboration implique le transfert de ressources financières ou autres, il est indispensable de rédiger un accord juridiquement contraignant⁹.

3.2 Principes et critères des partenariats

Un partenariat peut être mis en place pour atteindre une série de résultats (par exemple, la prestation de services, l'évolution des politiques, le développement des capacités et la mobilisation des ressources), mais également pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies permettant d'atteindre ces résultats (par exemple, la définition des orientations, la sensibilisation et le partage des connaissances). Pourtant, indépendamment du ou des objectif(s) recherché(s), tout partenariat avec la société civile doit être stratégique, axé sur les résultats et basé sur le partage d'objectifs communs.

Il est également fondamental que l'ONUSIDA considère l'appropriation communautaire et les approches communautaires comme les pierres angulaires de la riposte de la société civile. C'est pourquoi, en l'absence d'organisations communautaires préexistantes et conformément à la Division du travail, l'ONUSIDA est tenu d'aider les membres de la communauté à créer de telles organisations (par exemple, des organisations comprenant comme leaders et comme membres des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des consommateurs de drogues injectables, des travailleurs du sexe et des transsexuels, entre autres). Dans le cadre de cet effort, l'ONUSIDA doit avoir à cœur de dialoguer directement avec des réseaux représentant les populations clés à tous les niveaux. Dans la mesure du possible, il doit également aider ces réseaux à mobiliser des ressources et à développer leurs capacités.

Il convient de souligner que l'ONU ne doit soutenir aucun groupe de la société civile qui mettrait en œuvre des politiques ou programmes contraires aux principes et aux normes éthiques du Programme commun. Citons, par exemple, les programmes qui militent pour le « sauvetage » des travailleurs du sexe, la détention et la réinsertion forcée des travailleurs du sexe et des consommateurs de drogues injectables, des « traitements » contre l'homosexualité ou qui nient les droits liés à la sexualité et à la reproduction des personnes vivant avec le VIH. Lors de la création et du développement de partenariats, l'ONUSIDA doit mener des contrôles suffisants et réguliers pour s'assurer que toutes les entités avec lesquelles il s'associe, y compris celles de la société civile, respectent ses principes fondamentaux (notamment ceux énoncés dans la Stratégie de l'ONUSIDA).

Il existe d'autres critères. Les partenariats doivent notamment :

- ▶ Poursuivre les objectifs de la Déclaration politique et les orientations énoncées dans la Stratégie de l'ONUSIDA.
- ▶ Apporter une expertise et des compétences techniques complétant le travail de l'ONUSIDA.
- ▶ Permettre à l'ONUSIDA d'apporter une valeur ajoutée, en complétant et en optimisant les atouts spécifiques du Programme commun en tant que coordonnateur, catalyseur, animateur et rédacteur de directives concernant les approches qu'il défend.
- ▶ Répondre à un manque essentiel.
- ▶ Mobiliser les ressources financières nécessaires pour permettre à la société civile de remplir sa mission et d'apporter une contribution réelle.

⁹ Operational Guidelines: UNAIDS Partnership Management [Directives opérationnelles : Gestion des partenariats de l'ONUSIDA], à paraître.

- ▶ Fournir un soutien ou des services essentiels aux populations clés.
- ▶ Adopter une approche sexospécifique, répondant aux besoins propres aux femmes et aux filles.
- ▶ Favoriser l'appropriation nationale.
- ▶ Promouvoir la coopération Sud-Sud.
- ▶ Inciter les pays de l'OCDE et les économies émergentes, notamment le G20, à apporter un soutien technique et financier durable aux efforts de développement des pays défavorisés et/ou ne disposant pas de ressources suffisantes.
- ▶ Mettre en place des alliances politiques permettant d'intégrer le mouvement de lutte contre le VIH à des mouvements plus larges, en particulier des mouvements œuvrant pour la justice par le biais du changement social.
- ▶ Garantir l'engagement actif des personnes vivant avec le VIH et touchées par le VIH.
- ▶ Aider les jeunes à jouer un rôle croissant.
- ▶ Utiliser les informations stratégiques pour élaborer des ripostes fondées sur des données probantes et sur les droits afin d'obtenir de meilleurs résultats.
- ▶ Lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la violence faite aux femmes et les autres violations des droits de l'homme dans le cadre du VIH, tout en soutenant la réalisation des droits des personnes vivant avec le VIH et des autres populations clés.

3.3 Suivi et évaluation des rôles et responsabilités des partenaires

L'appropriation commune est une caractéristique fondamentale des partenariats, qui doivent débiter par un processus consultatif entre les différentes parties pour (i) identifier les objectifs et les résultats escomptés, en relation avec les 10 engagements de la Déclaration politique, et (ii) définir les activités à mettre en œuvre et les ressources devant être fournies par chaque partenaire. Ce processus doit permettre d'identifier les rôles et responsabilités de chaque partenaire, ainsi que les résultats conjointement escomptés. Un véritable partenariat repose également sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ces objectifs communs. L'ONUSIDA prône actuellement un modèle de partenariat basé sur la responsabilité mutuelle. Ceci signifie que les partenaires se tiennent eux-mêmes et mutuellement responsables des progrès réalisés. Dans le cadre de ces partenariats, certains rôles et responsabilités sont partagés, tandis que d'autres concernent essentiellement ou exclusivement la société civile ou l'ONUSIDA. Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles et responsabilités de chacun, les résultats conjointement escomptés et les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés. En outre, il est question que les organismes coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA prennent des mesures pour fournir des rapports plus précis sur l'affectation des ressources et sur l'engagement de la société civile, conformément aux exigences du CCP¹⁰. Les mesures mises en place sont également reprises dans l'UBRAF¹¹.

L'Annexe 4 explique plus en détail la logique de sélection des indicateurs. Ils sont issus d'indicateurs préexistants afin de permettre des évaluations immédiates. De nouveaux indicateurs devraient être mis au point dans les années à venir afin de permettre un suivi plus approfondi.

10 La décision 9.6 du CCP (28 juin 2011) demande à l'ONUSIDA « de fournir des rapports plus précis sur l'affectation des ressources et sur l'engagement de la société civile, étayés par des indicateurs et des rapports clairs ».

11 La Partie I de l'UBRAF (article 126/figure 8) mentionne les autres ressources financières que le PAM, l'UNICEF et le PNUD ont consacrées aux ONG en 2010.

RÔLES, RESPONSABILITÉS ET INDICATEURS DES PARTENARIATS EFFICACES

Domaines d'activité et d'intervention	Rôles et responsabilités propres à la société civile (y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH)	Rôles et responsabilités propres aux organismes coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA	Résultats de l'engagement et de la collaboration	Indicateurs
Formes de partenariat et de représentation	Promouvoir la riposte au VIH, grâce à la mise en place et à la contribution de réseaux inclusifs et à la sélection juste et transparente de représentants des principaux groupes, en particulier les personnes vivant avec le VIH et les populations clés. Les représentants doivent refléter la diversité de la communauté et se fonder sur les perspectives réelles de la communauté.	Établir des alliances et des relations de confiance durables, notamment par le biais de structures de gouvernance, de forums de partenariat, de consultations formelles, d'organes consultatifs, d'équipes spéciales interinstitutions, de groupes de référence, de mécanismes de communication régulière et de réunions en face-à-face. L'ONUSIDA soutient la mobilisation des ressources afin de garantir une véritable inclusion de la société civile dans ces structures si nécessaire.	La diversité et l'engagement des groupes de la société civile se développent. Les populations clés, les jeunes et autres individus jouent un rôle croissant, grâce à des activités de mentorat, de renforcement des capacités et autres. La société civile et les personnes vivant avec le VIH participent plus activement aux processus nationaux, notamment grâce à l'approche des « Trois Principes » en matière de coordination, de stratégie et de responsabilité nationales.	Dans quelle mesure la société civile participant à la riposte au VIH représente-t-elle les différentes organisations (par exemple, les organisations et les réseaux de personnes vivant avec le VIH, de travailleurs du sexe et les organisations confessionnelles) ? ICPN B. 5. (p. 141) Dans quelle mesure les représentants de la société civile ont-ils participé aux processus de planification et de budgétisation en vue du Plan stratégique national sur le VIH ou du plan d'activité le plus récent (par exemple, participation aux réunions de planification et révision des documents provisoires) ? ICPN B. I. 2. (p. 139)
Participation aux programmes et interventions	Contribuer à des processus et procédures efficaces qui optimisent les partenariats, en garantissant un engagement actif (par exemple, élaboration du calendrier et non pas simple rôle consultatif).	Organiser des réunions, les animer et bâtir des ponts entre des parties prenantes et des acteurs qui, sans cela, ne seraient jamais en contact ou ne prendraient pas en compte les différentes perspectives ou informations. Ceci est particulièrement important en vue de l'intégration des populations clés et du renforcement de leurs capacités et de leur leadership.	Les populations clés et les personnes vivant avec le VIH s'engagent plus activement, contribuant ainsi à l'efficacité des programmes. Les hommes, les femmes et les jeunes vivant avec le VIH sont systématiquement inclus dans les activités de partenariat.	Dans quelle mesure la société civile peut-elle accéder à : a) un soutien financier suffisant pour mettre en œuvre ses activités de riposte au VIH ? b) un soutien technique suffisant pour mettre en œuvre ses activités de riposte au VIH ? ICPN B. 6. (p. 141) Le pays dispose-t-il d'un mécanisme visant à promouvoir l'interaction entre le gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre des stratégies/programmes de riposte au VIH ? ICPN A. II. 3. (p. 118)

Domaines d'activité et d'intervention	Rôles et responsabilités propres à la société civile (y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH)	Rôles et responsabilités propres aux organismes coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA	Résultats de l'engagement et de la collaboration	Indicateurs
Information stratégique et sensibilisation	Fournir des informations stratégiques sur l'épidémie, en tenant compte des réalités de vie des personnes vivant avec le VIH, des populations clés et de leurs communautés. Mener des processus communautaires de recensement, de collecte de données et de recherche.	Aider la société civile à fournir des informations stratégiques sur l'épidémie, notamment en fournissant aux acteurs mondiaux, régionaux et nationaux i) des données sur les tendances épidémiologiques, les besoins et la portée des services ; et ii) des informations sur les ripostes nationales et les cadres politiques, ainsi que les flux financiers. L'ONUSIDA doit également privilégier la diffusion d'exemples de bonnes pratiques communautaires, étayées par des données probantes et fondées sur les droits de l'homme.	L'engagement est fondé sur des informations stratégiques et des données probantes. La société civile est reconnue comme une source clé de données formelles et informelles. L'ONUSIDA inclut les membres de la société civile en tant qu'experts techniques et informe les partenaires de la société civile (et est informé par eux) des bonnes pratiques et des informations stratégiques actuelles, sur la base d'informations accessibles de qualité.	Dans quelle mesure la société civile participe-t-elle au suivi et à l'évaluation (S&E) de la riposte au VIH ? a. Élaboration du plan national de S&E ? b. Participation au comité/groupe de travail national chargé de la coordination des activités de S&E ? c. Utilisation des données en vue de la prise de décision ? ICPN B. I. 4. (p. 140) Nombre d'organisations et/ou de réseaux communautaires ayant participé activement à la revue ou à l'évaluation du programme national commun au cours des 12 derniers mois. UBRAF D2.2.2
Consultation et directives	Fournir des informations recueillies par le biais de processus communautaires, dans des langues et des délais adaptés afin de permettre une véritable consultation. Ce processus permet également de garantir la prise en compte d'un large éventail de points de vue dans la consultation, le retour d'information et les directives qui en découlent.	Élaborer des directives pouvant être utilisées et adaptées par les partenaires au niveau mondial, régional et national dans le cadre de leur riposte, notamment dans le domaine de l'utilisation des traitements antirétroviraux, de la mise en œuvre des programmes de prévention, de l'utilisation des données en vue de la planification stratégique, du respect des normes éthiques liées à la recherche sur le VIH, de l'introduction de nouvelles technologies et de l'élaboration de ripostes au VIH fondées sur les droits.	La prestation de services de prévention, de traitement, de soins et d'appui est éclairée et transformatrice. La société civile s'engage à répondre aux besoins réels. L'assistance technique nécessaire pour atteindre les normes de qualité définies est fournie (notamment par les donateurs et les autres partenaires).	Le pays a-t-il garanti la pleine participation de la société civile à l'élaboration de la stratégie multi-sectorielle ? Participation active/Participation limitée/Aucune participation ICPN A. I. 1.7 (p. 112) (Nombre de pays dans lesquels) les personnes vivant avec le VIH, les populations clés et les groupes vulnérables participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux. UBRAF D1.1.2

Domaines d'activité et d'intervention	Rôles et responsabilités propres à la société civile (y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH)	Rôles et responsabilités propres aux organismes coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA	Résultats de l'engagement et de la collaboration	Indicateurs
Prestation de services et responsabilité	Garantir la participation aux activités de responsabilité et de suivi en créant de solides systèmes (mécanismes de surveillance) permettant de contrôler et d'examiner les programmes et en fournissant les ressources nécessaires, afin que tous les partenaires (y compris l'ONUSIDA) soient tenus responsables de la mise en œuvre effective des programmes, politiques et stratégies, conformément aux engagements pris. Assurer le suivi et le contrôle qualité des programmes et services fournis par la société civile, à l'aide d'outils tels que le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA.	Assurer un soutien technique et le renforcement des capacités par le biais i) de formations destinées aux programmeurs et au personnel, dans tous les secteurs du gouvernement et de la société civile ; ii) de conseils sur la mise en place et le renforcement des systèmes, notamment les systèmes communautaires, de protection sociale, de soins et d'appui, tout en renforçant les capacités en vue de la planification stratégique, de la mobilisation des ressources financières et de la mise en œuvre des programmes subventionnés, notamment dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; iii) d'une aide en vue d'identifier et de surmonter les blocages et obstacles ; et iv) de facilités d'accès à différentes formes de soutien technique. Soutenir les efforts de mobilisation des ressources afin de permettre à la société civile de mener ses activités de suivi et de responsabilité.	La prestation de services est améliorée et élargie, grâce au renforcement de l'assistance technique pour garantir le respect des normes et du suivi pour garantir la responsabilité. Des programmes d'accréditation sont élaborés, testés et intégrés dans les accords de financement afin de garantir le respect de l'Objectif : zéro.	Parmi les programmes/ services de riposte au VIH suivants, quel est le pourcentage fourni par la société civile ? ICPN B. I. 7. (p. 142) Pourcentage de fonds du Fonds mondial transférés au CSS (cet indicateur n'est isolé dans aucun outil, mais il est facile à suivre) Nombre de jours d'assistance technique fournis par les structures de soutien technique (pour chaque domaine/prestataire) afin de renforcer des domaines clés de la riposte ne figurant pas dans les parties A à C (soumissions du Fonds mondial, plans de développement des capacités, etc.) UBRAF D2.4.1

3.4 Mise en œuvre des partenariats avec la société civile, les personnes vivant avec le VIH et les populations clés

L'apport et l'engagement des personnes qui travaillent au niveau national pour les équipes communes des Nations Unies sur le sida sont indispensables à la mise en pratique de notre nouveau modèle de partenariat. La mise en œuvre des partenariats avec la société civile doit être basée sur une approche du développement fondée sur les droits, plaçant les Nations Unies dans une relation triangulaire avec le gouvernement (premier organe chargé de la protection et de la réalisation des droits) et la société civile (détentrices de droits). Pour être efficaces, les membres du personnel de l'ONUSIDA doivent donc jouer le rôle de médiateurs entre la société civile et le gouvernement, si possible en dialoguant tout autant avec l'un qu'avec l'autre. Dans le même temps, ils doivent veiller au respect des principes et critères fondamentaux des partenariats avec la société civile.

Une liste de contrôle a été élaborée à l'attention des membres du personnel de l'ONUSIDA. Elle fournit des informations utiles aux équipes communes des Nations Unies sur le sida (voir l'Annexe 5). Les principales recommandations sont les suivantes :

- ▶ Identifier les groupes les plus pertinents de la société civile, y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, en fonction des données épidémiologiques locales et du rapport « Connaître votre épidémie ».
- ▶ Prendre des mesures proactives et régulières pour dialoguer avec ces groupes (par exemple, inviter les leaders de la société civile à rencontrer l'Équipe commune pour évoquer les priorités partagées ou à assister à des réunions publiques).
- ▶ Utiliser les relations privilégiées des Nations Unies avec le gouvernement, le Parlement, le pouvoir judiciaire et les principaux partenaires du développement afin de garantir la participation active de la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, aux processus fondamentaux tels que la création de plans stratégiques nationaux ou d'instances de coordination nationales.
- ▶ Chercher des occasions pour donner plus de poids et d'influence à la société civile dans les principaux débats politiques et stratégiques au niveau national et pour garantir l'accessibilité en vue d'une pleine participation.
- ▶ Identifier les occasions pour améliorer l'accès au financement (par exemple, via les instances du Fonds mondial).

Les éléments répertoriés ci-dessus et dans l'Annexe 5 constituent un excellent point de départ pour la mise en place de partenariats avec la société civile, même s'ils doivent souvent être améliorés pour répondre aux opportunités et difficultés spécifiques liées à la riposte au sida. De surcroît, chaque organisme coparrainant de l'ONUSIDA, ainsi que le Secrétariat, dispose de ses propres politiques et procédures en matière de partenariat avec la société civile. Ce document d'orientation est conçu pour compléter et renforcer ces politiques et procédures générales.

3.5 Mobilisation des ressources et des capacités en vue de partenariats efficaces

Les ressources et les capacités disponibles pour les partenariats avec la société civile sont actuellement limitées, comme le sont actuellement l'ensemble des ressources allouées à la riposte mondiale. La mobilisation de ressources suffisantes, en particulier de ressources financières, en vue d'une riposte ferme et efficace au VIH (comprenant la participation active de la société civile, en particulier les populations clés et les personnes vivant avec le VIH) est et restera donc une priorité et une fonction majeures pour les équipes communes des Nations Unies sur le sida, ainsi que pour nos collaborateurs au niveau régional et mondial.

Les activités de mobilisation des ressources doivent être intégrées dans les budgets nationaux de l'ONUSIDA, les budgets des équipes régionales et l'UBRAF. Chacun doit réfléchir à la manière dont il peut renforcer les capacités en vue de partenariats entre l'ONUSIDA et la société civile, mais également à la manière dont l'ONUSIDA peut intensifier et élargir son soutien afin de mobiliser des ressources pour la société civile.

Actions recommandées en ce qui concerne l'ONUSIDA :

- ▶ Aider (i) les gouvernements à élaborer et à financer intégralement des plans de viabilité à moyen terme soutenant l'engagement de la société civile ; et (ii) la société civile à créer les incitations politiques nécessaires pour accroître le financement national et réduire la dépendance vis-à-vis des donateurs extérieurs.
- ▶ Travailler en partenariat avec les Équipes d'action de la société civile (CSAT) et les soutenir au niveau national et régional afin que la société civile soumette des propositions de financement issues de différentes sources (y compris le Fonds mondial), puis utilise efficacement les éventuelles subventions.
- ▶ Soutenir le développement des capacités de la société civile afin qu'elle participe au programme sur l'efficacité de l'aide, en comprenant de quelle manière l'évolution des modalités de développement influence le financement consacré au VIH.
- ▶ Indiquer dans les plans de travail de chaque organisme coparrainant, du Secrétariat et des équipes communes des Nations Unies sur le sida la manière dont les ressources seront allouées en fonction des résultats.
- ▶ Aligner le compte-rendu des résultats au niveau mondial, régional et national sur les objectifs mondiaux.

3.6 Critères minimaux relatifs aux partenariats

Les principes de responsabilité doivent rejaillir sur tous les aspects du travail de l'ONUSIDA, y compris les partenariats. L'ONUSIDA et ses partenaires de la société civile élaborent actuellement des indicateurs visant à permettre le suivi des partenariats entre l'ONUSIDA et la société civile, y compris les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, en s'appuyant sur les cadres existants et sur l'UBRAF. Si ces indicateurs sont appelés à évoluer et être adaptés en fonction du contexte, les **critères énoncés ci-dessous** correspondent aux **attentes minimales** qui doivent régir les pratiques et s'appliquer à tous les niveaux (national, régional et mondial).

Représentation légitime et équilibrée : en s'associant à la société civile, l'ONUSIDA l'aide à établir des mécanismes et processus garantissant la représentation des personnes vivant avec le VIH et des populations clés par des représentants légitimes, choisis au terme d'un processus juste et transparent mené et organisé par la société civile, en tenant compte de questions telles que la géographie, les types d'organisations, la taille des organisations, les sexospécificités, la représentation des populations clés, la représentation des personnes vivant avec le VIH et le profil épidémiologique de chaque pays.

Participation active : l'ONUSIDA aide les représentants de la société civile à engager une consultation transparente et ouverte avec leurs groupes constitutifs, dans le cadre d'un organe ou d'un processus décisionnel chargé de l'évaluation, de la planification, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi ou de l'évaluation. Dans le même temps, l'ONUSIDA soutient le renforcement des capacités afin de permettre aux représentants de la société civile de participer activement.

Niveau adéquat de communication et de partage des informations : l'ONUSIDA et ses partenaires veillent à s'entendre clairement sur les informations qu'ils se transmettent mutuellement, notamment le rythme des réunions, le partage des documents, l'accessibilité de l'information et de la communication, le délai de prévenance pour les réunions et les délais de réception, d'examen et de consultation des documents.

Soutien transparent : le soutien apporté aux partenariats avec la société civile doit être documenté et décidé conjointement, en particulier lorsque des ressources sont identifiées pour soutenir l'engagement de la société civile.

Mise en œuvre de l'UBRAF : l'ONUSIDA garantit la participation de la société civile à l'élaboration des plans de travail nationaux et régionaux.

Suivi régulier : tous les mécanismes et processus de la société civile liés aux partenariats avec l'ONUSIDA doivent être contrôlés régulièrement, de préférence par un organisme indépendant, condition sine qua non du partenariat. De même, les mécanismes de partenariat de l'ONUSIDA doivent faire l'objet d'un contrôle indépendant régulier.

Lors du contrôle du respect de ces critères minimaux, les éléments suivants permettent d'évaluer l'efficacité et l'équité du partenariat :

- ▶ Le partage des informations est intensif, efficace et mutuel.
- ▶ Le calendrier est défini par les différentes parties.
- ▶ La société civile et l'ONU exercent un contrôle partagé et équitable.
- ▶ La responsabilité mutuelle est démontrée.
- ▶ Tous les mécanismes, structures et processus sont transparents (avec l'accord des différentes parties).
- ▶ Les politiques et plans stratégiques de l'ONUSIDA sont élaborés en partenariat avec la société civile.

Exemples de partenariats :

En Jamaïque, l'UNFPA a soutenu la création d'un Bureau pour les hommes afin de gérer les interventions requises au Bureau de la condition féminine, ce qui a permis d'accroître la participation des hommes jamaïcains à la défense et à la mise en œuvre des programmes visant à réduire la violence sexiste et de renforcer leur volonté d'assurer l'égalité et les droits de la femme.

En Europe, l'OMS a aidé financièrement l'INPUD (Réseau international des consommateurs de drogues) et la HiT à produire un guide de plaidoyer visant à aider les réseaux de consommateurs de drogues à gérer les questions liées à la tuberculose.

Au Kenya, l'UNICEF a testé un modèle d'éducation par les pairs innovant, qui permet à des mères vivant avec le VIH d'aider les femmes enceintes et les jeunes mères vivant avec le VIH à accéder au dépistage du VIH et à respecter les protocoles de traitement pendant la grossesse et après la naissance.

Avec le soutien de l'ONUDC, le Parlement roumain a organisé un débat sur la révision de la législation en matière de drogues, comprenant la différenciation des peines pour détention illicite de drogues à usage personnel, l'examen de la législation sur la coordination des politiques antidrogues et les mécanismes de financement des organisations de la société civile intervenant dans ce domaine. La société civile, les autorités nationales et les organismes des Nations Unies ont participé à cet événement.

En Amérique latine, le PNUD, le HCR, l'UNFPA, l'UNESCO, l'UNICEF, le Secrétariat de l'ONUSIDA et l'Initiative des médias latino-américains contre le sida (IMLAS) ont développé une campagne conjointe diffusant des messages de lutte contre la discrimination et des spots télévisés sur la sexualité, la santé et l'éducation sexuelle, sous le slogan « Si nous ne parlons pas de ce qui se passe, nous laissons faire ». Cette campagne est fournie gratuitement aux principales chaînes de télévision latino-américaines. Elle est accompagnée d'un guide d'utilisation.

Au Yémen, le PNUD a chargé le réseau local de personnes vivant avec le VIH d'apporter son soutien technique à l'Instance de coordination nationale élaborant une nouvelle demande de subventions destinée au Fonds mondial.

En partenariat avec l'OIT, le PNUD, l'ONUDC, la Banque mondiale et le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe, l'UNFPA, l'Équipe d'appui régionale de l'ONUSIDA pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau des travailleurs du sexe d'Asie-Pacifique (APNSW) ont organisé la première Consultation régionale en Asie-Pacifique sur le VIH et le travail du sexe, qui a débouché sur : la rédaction de huit projets de plans d'action nationaux sur le VIH et le travail du sexe ; l'élaboration d'un calendrier régional de riposte au VIH chez les travailleurs du sexe et leurs clients ; le renforcement des capacités techniques du Secrétariat de l'APNSW ; et la mise en place de dialogues régionaux et nationaux entre les gouvernements et les travailleurs du sexe. Depuis lors, l'UNFPA, Le PNUD, l'Équipe d'appui régionale de l'ONUSIDA pour l'Asie et le Pacifique et l'APNSW ont créé et organisé un Groupe de travail thématique régional sur le VIH et le travail du sexe, mais également élaboré et financé un plan de travail conjoint visant à faire avancer les recommandations de la consultation.



Liens vers des documents d'orientation (gouvernance, agence de mise en œuvre, partenariat général) :

1. Aide-mémoire : Examen de la participation des ONG/de la société civile au CCP de l'ONUSIDA, <http://www.unaids.org/fr/ourwork/managementandexternalrelationsbranch/partnershipsdepartment/>
2. UNDP and Civil Society Organizations: a Toolkit for Strengthening Partnerships [Le PNUD et les organisations de la société civile : Boîte à outils pour le renforcement des partenariats] (01/06/06), http://www.beta.undp.org/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/civic_engagement/undp-and-civil-society-organizations-a-toolkit-for-strengthening-partnerships.html (en anglais)
3. Nouvelles directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, 187 EX/37
4. http://www.unesco.org/education/efa/partnership/civil_society.shtml (en anglais)
5. UNFPA : Directives permettant d'analyser les capacités d'agents d'exécution potentiels
6. HCR : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&docid=4ad331cf6&query=working%20with%20civil%20society> (en anglais)
7. Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF, http://www.unicef.org/french/about/execboard/index_49487.html
8. Pour plus d'informations sur le travail de l'ONUDDC, organisation parapluie d'ONG, et le Comité des ONG sur la drogue de Vienne, rendez-vous sur : http://www.vngoc.org/detail.php?id_top=12 (en anglais) <http://www.unodc.org/unodc/fr/ngos/index.html>
9. Coopérer avec le PAM - Manuel à l'intention des organisations non gouvernementales, décembre 2005, http://one.wfp.org/aboutwfp/partners/documents/french/cooperer_avec_pam.pdf
10. Ce manuel est également mis à disposition des ONG partenaires sur le site externe du PAM : <http://www.wfp.org/about/partners/ngos> (en anglais)
11. L'accord de coopération sur le terrain et les directives concernant les interventions alimentaires sont disponibles dans le Manuel d'orientation pour la programmation et sur le site externe du PAM : <http://www.wfp.org/about/partners/ngos> (en anglais), en particulier les directives pour la préparation des budgets : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp215114.pdf> (en anglais)
12. Le PAM et les ONG - Documents clés sur le Manuel d'orientation pour la programmation du PAM, http://pgm.wfp.org/index.php/Topics:Partnerships#WFP_and_NGOs
13. Coopérer avec les ONG - Manuel d'orientation pour la programmation du PAM, http://pgm.wfp.org/index.php/Topics:Partnerships:Working_with_NGOs
14. « Le PAM et les ONG : Un cadre général pour le partenariat », Questions de politique générale, 17 avril 2001, WFP/EB.A/2001/4-B
15. Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la santé et les organisations non gouvernementales, Adoptés lors de la 40^{ème} Assemblée mondiale de la santé, 1987, Résolution WHA40.25

Positions générales de l'ONU sur les relations aux fins de consultations avec les ONG

- ▶ La Résolution 1996/31 du Conseil économique et social encourage les organisations non gouvernementales de pays en développement à participer davantage aux conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies, <http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-31.htm> (en anglais)
- ▶ L'Article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption appelle les États parties à promouvoir activement la participation des organisations de la société civile, <http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/index.html#UNCACfulltext>
- ▶ La Résolution 49/2 de la 54^{ème} Commission sur les drogues narcotiques, <http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/49.html> (en anglais)
- ▶ La Résolution 54/11 de la 54^{ème} Commission sur les drogues narcotiques vise à améliorer le rôle participatif de la société civile dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, <http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/54.html> (en anglais)

ANNEXES

ANNEXE 1 : Définitions orientant les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH

Il existe un large éventail de définitions de la société civile, des populations clés et des organisations non gouvernementales au sein des différents organismes des Nations Unies. Les définitions ci-dessous figurent dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), validé par le CCP de l'ONUSIDA.

Terme	Définition	Source
Santé positive, dignité et prévention	– Élargir l'accès aux politiques et aux programmes de santé publique basés sur les droits humains et s'appuyant sur des données factuelles, et comprendre ces politiques et programmes qui aident les personnes vivant avec le VIH à faire des choix adaptés à leurs besoins et leur permettent d'avoir une vie saine. – Intensifier et appuyer les programmes existants de test, de soins, d'appui, de traitement et de prévention en matière de VIH que les communautés se sont appropriés et qu'elles conduisent. – Intensifier et appuyer les programmes d'initiation à la santé, au traitement et à la prévention, et s'assurer que les droits humains et l'acquisition de notions juridiques de base sont promus et effectifs. – S'assurer que les personnes vivant avec le VIH non diagnostiquées et diagnostiquées de même que leurs partenaires et leurs communautés sont inclus dans les programmes de prévention du VIH mettant en avant la responsabilité partagée, indépendamment du statut sérologique connu ou perçu, et qu'elles ont les moyens de se protéger ainsi que leur(s) partenaire(s) en exerçant des choix plutôt qu'en subissant des restrictions. – Intensifier et appuyer des programmes sur le capital social axés sur des ripostes au VIH durables conduites par les communautés en investissant dans le développement des communautés, la constitution de réseaux, le renforcement des capacités et des ressources pour les organisations et les réseaux de personnes vivant avec le VIH.	Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : note de fin n° 39
Travailleurs du sexe	Adultes de sexe féminin ou masculin, et transsexuels, qui reçoivent de l'argent ou des biens en échange de services sexuels, soit régulièrement soit occasionnellement, et qui peuvent ou non définir consciemment ces activités comme génératrices de revenus.	Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : note de fin n° 8
Transsexuel	Généralement, le terme « transsexuel » désigne les individus dont l'identité sexuelle et/ou l'expression sexospécifique diffèrent des normes sociales liées à leur sexe de naissance. Le terme « personnes transsexuelles » décrit un large éventail d'identités, de rôles et d'expériences qui peuvent varier considérablement selon les cultures.	Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 : note de fin n° 36
Groupes vulnérables	Populations soumises à des pressions de la société ou des circonstances sociales qui peuvent les rendre plus vulnérables à l'exposition aux infections, y compris le VIH, telles que les populations touchées par des situations humanitaires, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, les travailleurs de l'économie informelle, les personnes souffrant de la faim, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire, les personnes handicapées, et les enfants orphelins et vulnérables.	Guide de terminologie de l'ONUSIDA 2011 et Cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011

Les définitions supplémentaires qui suivent ont été rédigées au cours de l'élaboration de ce document, en relation étroite avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, ainsi que les partenaires des Nations Unies.

Société civile

Par « société civile », on entend **l'espace où s'exerce l'action collective volontaire autour d'intérêts, de valeurs et d'objectifs communs**. Ce terme renvoie au secteur des associations autonomes qui ne relèvent pas des secteurs public ou à but lucratif et qui ont vocation à promouvoir des idées et des intérêts collectifs¹². La société civile est composée d'associations formelles à vocation publique, qui présentent de nombreux points forts, notamment :

- ▶ représentation des populations clés ;
- ▶ pépinière d'innovations testant les idées avant qu'elles ne soient déployées par l'État ;
- ▶ développement du leadership, notamment au sein des populations clés ;
- ▶ rôle de responsabilisation et de surveillance ;
- ▶ prestation de services.

La société civile joue un rôle croissant dans la prise en charge des besoins de la société face à l'épidémie de VIH, notamment dans le domaine des services de santé, du plaidoyer et de l'éducation. La société civile doit continuer à développer ses relations avec l'État, le secteur privé et les donateurs afin de répondre à l'évolution de l'épidémie et de l'environnement mondial. L'ONUSIDA doit travailler avec l'ensemble des partenaires pour garantir une riposte constante, efficace et durable. Nous ne saurions trop souligner l'importance de la participation d'un large éventail de partenaires de la société civile. Dans le cadre de ce document d'orientation, la société civile comprend les personnes vivant avec le VIH et touchées par le VIH, ainsi que leurs organisations et réseaux. Elle comprend également les organisations et réseaux de :

- ▶ populations clés (homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, consommateurs de drogues injectables, travailleurs du sexe et transsexuels) ;
- ▶ migrants et populations mobiles ;
- ▶ personnes touchées par des situations d'urgence, des conflits ou d'autres événements humanitaires et préoccupants ;
- ▶ prisonniers et autres populations incarcérées ;
- ▶ femmes et filles ;
- ▶ jeunes ;
- ▶ personnes vivant avec un handicap ;
- ▶ défenseurs non gouvernementaux des droits de l'homme ;
- ▶ acteurs non gouvernementaux dans d'autres domaines de la santé et du développement ;
- ▶ organisations, réseaux et coalitions communautaires ;
- ▶ organisations non gouvernementales ;
- ▶ organisations civiques non gouvernementales ;
- ▶ syndicats, organisations salariales et autres groupes de travailleurs ;
- ▶ organisations et groupes confessionnels.

L'ONUSIDA n'inclut pas les entreprises et industries privées dans sa définition de la société civile. Le Programme commun des Nations Unies considère cependant ces entités comme des **partenaires clés** et met en place toute une série de stratégies pour dialoguer avec les organisations patronales, les coalitions d'entreprises, les entreprises du secteur public et privé, les fondations, etc. afin d'accroître l'engagement du secteur privé dans la riposte au sida et de favoriser les partenariats public-privé.

¹² Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration de l'UNICEF, E/ICEF/2009/10, 26 mars 2009.

Populations clés

Dans ce document d'orientation, le terme « populations clés » fait référence aux communautés les plus susceptibles de vivre avec le VIH ou touchées de manière disproportionnée par le VIH. Il est important de reconnaître que les groupes de populations clés devraient être définis en fonction du contexte épidémiologique et social de chaque pays. Si la réduction du nombre de nouvelles infections au sein d'une population est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'évolution locale de l'épidémie, cette population peut être considérée comme une population clé. L'engagement des populations clés est indispensable à la réussite et à l'efficacité de la riposte au VIH. Ces populations jouent en effet un rôle clé dans l'épidémie et dans la riposte mise en place.

Les homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe et les transsexuels sont socialement marginalisés à travers le monde. Leurs droits sont bafoués à tous les niveaux, ce qui les rend plus vulnérables au VIH. Dans chaque pays qui recueille des données fiables et transmet des rapports de surveillance fidèles, il apparaît que les homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe et les transsexuels sont plus exposés au risque d'infection par le VIH, de mortalité et/ou de morbidité que la population générale. De plus, ils ont nettement moins accès aux services compétents et les utilisent beaucoup moins que les autres groupes. Il est particulièrement important de prendre en compte les besoins des femmes et des filles qui travaillent en tant que professionnelles du sexe, consomment des drogues injectables et/ou sont transsexuelles. Dans certains cas, les femmes, les filles, les adolescents et autres jeunes subissent de plein fouet, et parfois de manière disproportionnée, l'impact de l'épidémie. Ils peuvent alors être considérés comme des populations clés. Les conditions de vie peuvent également créer des vulnérabilités supplémentaires. Ceci est particulièrement vrai pour les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes qui sont détenus dans des prisons et d'autres établissements fermés.

Organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations non gouvernementales font partie de la société civile. Elles englobent un large éventail d'entités, qui prennent la forme d'organisations ou de réseaux intervenant au niveau mondial, régional, sous-régional, national ou local. En substance, une organisation non gouvernementale est un organe non gouvernemental à but non lucratif, légalement constitué selon les lois régissant ce type de groupe dans le pays où il a son siège. Elle dispose généralement de règlements et de statuts écrits, d'un conseil d'administration, d'un administrateur et de personnel. La plupart des organisations non gouvernementales s'appuient également sur des membres ou des groupes constitutifs composés d'individus, de groupes ou des deux. Il existe différents types d'organisations non gouvernementales, notamment : des organisations de développement, des groupes de jeunes et de femmes, des groupes parlementaires, des associations professionnelles, des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, des syndicats et coopératives, des prestataires de services et/ou d'assistance technique, des fournisseurs de produits de base, des groupes de réflexion axés sur la politique ou la recherche, des collecteurs et des diffuseurs d'informations¹³. Les organisations non gouvernementales avec lesquelles dialogue le Secrétariat de l'ONUSIDA peuvent être classées comme suit :

1. Les organisations non gouvernementales nées de l'épidémie, par exemple les organisations de services relatifs au sida et les organisations de personnes vivant avec le VIH.
2. Les organisations et réseaux d'intérêt commun, par exemple les réseaux de réduction des risques, les organisations de femmes, les organisations de travailleurs du sexe, de HSH et de transsexuels, les organisations de personnes handicapées et les associations sportives locales.
3. Les organisations et réseaux confessionnels.
4. Les organisations et réseaux d'intérêt général couvrant la totalité d'un pays ou d'une province, par exemple les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Save the Children et Oxfam.
5. Les organisations et réseaux de plaidoyer, par exemple le Fonds mondial sur les HSH et le VIH (MSMGF)¹⁴.

¹³ Directives concernant la collaboration de l'UNFPA avec les organisations non gouvernementales.

¹⁴ Secrétariat de l'ONUSIDA, Projet de cadre de collaboration avec la société civile, 5 juin 2003.

Autres termes clés

Soins et appui : la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/65/277 engage les États membres à promouvoir des services complets de soins et d'appui. Selon les articles 69 et 70 de la Déclaration politique, les soins et l'appui comprennent sept éléments :

- ▶ soins physiques ;
- ▶ soutien nutritionnel ;
- ▶ soutien psychosocial ;
- ▶ soins palliatifs ;
- ▶ soutien spirituel ;
- ▶ soutien juridique ;
- ▶ soutien socio-économique.

La Stratégie de l'ONUSIDA souligne l'importance de la prise en compte et du renforcement de l'accès aux services essentiels de soins et d'appui.

Mobilisation communautaire¹⁵ : une communauté se mobilise lorsqu'un groupe spécifique de personnes prend conscience d'un problème ou d'un besoin commun et décide d'agir afin d'obtenir des bénéfices communs. Cette action peut parfois être facilitée par la participation d'un intervenant extérieur (soit une personne, soit une organisation). L'élan de mobilisation doit cependant venir du groupe concerné, faute de quoi il risquerait de s'éteindre. La mobilisation communautaire peut inclure différentes activités, notamment des discussions de groupe, des forums communautaires, des programmes de proximité et la mise en place de réseaux communautaires.

La mobilisation communautaire vise à permettre aux personnes les plus touchées par le VIH (y compris les personnes vivant avec le VIH) de jouer un rôle actif et influent dans l'élaboration d'une riposte efficace. Ceci signifie que les membres de la communauté prennent la responsabilité de s'attaquer eux-mêmes au VIH, avec le soutien d'autres personnes si nécessaire, et assument la responsabilité conjointe des résultats de leurs actions. La mobilisation communautaire peut favoriser des changements structurels plus larges, incitant les membres de la communauté à améliorer constamment leur vie. Le fait de vivre avec le VIH étant une source de mobilisation, la connaissance du statut sérologique peut être un important levier de mobilisation communautaire. Un dépistage du VIH peut donc être proposé dans certaines situations (centres indépendants, camionnettes itinérantes ou dispensaires, par exemple).

La mobilisation communautaire est un formidable vecteur, qui peut être divisé en trois catégories : activités de proximité et d'engagement, activités de soutien et plaidoyer, transparence et responsabilité. La mobilisation communautaire peut être soutenue par le renforcement des systèmes communautaires, une stratégie systématique visant à promouvoir le développement de communautés et d'organisations communautaires averties, compétentes et coordonnées. Un renforcement efficace des systèmes communautaires se caractérise par la participation d'un large éventail d'acteurs communautaires et leur contribution, au même titre que d'autres acteurs, à la viabilité à long terme des interventions sanitaires et autres au niveau communautaire. Le renforcement des systèmes communautaires vise à améliorer les résultats sanitaires en développant le rôle des populations clés, des communautés et des organisations communautaires dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des services, activités et programmes.

Organisation confessionnelle : cette expression doit être préférée aux expressions suivantes : église, synagogue, mosquée ou organisation religieuse ; car elle ne comporte aucun jugement de valeur et n'implique pas de références historiques (principalement occidentales)¹⁶.

Partenariat : relations volontaires de collaboration entre diverses parties, publiques et non étatiques, qui décident de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun ou d'entreprendre une activité spécifique et, d'un commun accord, de partager les risques et les responsabilités ainsi que les ressources et les avantages¹⁷.

15 B. Schwartländer et al., www.thelancet.com, Publié en ligne le 3 juin 2011, DOI : 10.1016/S0140-6736(11)60702-2

16 Guide de terminologie de l'ONUSIDA, Version révisée, octobre 2011

17 Résolution 62/211, Assemblée générale des Nations Unies, 19 décembre 2007.

Les partenariats peuvent être gérés de différentes manières, par le biais de protocoles d'accord formels ou d'arrangements moins formels¹⁸.

Partie prenante : individus, organisations et réseaux partageant le même intérêt pour le travail effectué par les Nations Unies et d'autres organisations dans le domaine du VIH, de la santé et des droits de l'homme au niveau national, régional et mondial.

18 Operational Guidelines: UNAIDS Partnership Management [Directives opérationnelles : Gestion des partenariats de l'ONUSIDA], à paraître.

ANNEXE 2 : Priorités stratégiques pour les partenariats de l'ONUSIDA avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH

Alors que la Déclaration politique réaffirme la volonté de la communauté internationale de garantir l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH d'ici 2015, la Stratégie de l'ONUSIDA indique de quelle manière ces objectifs pourront être atteints. Elle identifie un nouveau modèle de partenariat qui vise à soutenir ces efforts, soulignant que l'ONUSIDA doit donner la priorité aux partenariats et agir différemment. Les domaines ci-dessous doivent être traités en priorité.

- ▶ Inciter les personnes vivant avec le VIH, les populations clés et la société civile au sens large à faire entendre la voix des communautés afin d'améliorer l'élaboration des politiques, la planification stratégique, le suivi, l'évaluation, l'affectation des ressources, la prestation de services et le renforcement des capacités au niveau local, régional et mondial.
- ▶ Aider la société civile à « surveiller » les ripostes nationales au VIH et à demander des comptes aux gouvernements.
- ▶ S'appuyer sur la passion et l'expérience du mouvement de riposte au VIH pour générer un nouveau mouvement intégré, plaçant la riposte au VIH dans le contexte plus large de la santé et du développement (par exemple, les Objectifs du millénaire pour le développement et au-delà).
- ▶ Inciter la société civile, en particulier les groupes de populations clés, à participer au plaidoyer pour la promotion et la protection des droits de l'homme.
- ▶ Favoriser la participation des organisations de femmes à l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays et créer des synergies entre les Objectifs du millénaire pour le développement 3, 4, 5 et 6.
- ▶ Inciter la société civile dans d'autres domaines que le VIH (par exemple, les droits de l'homme, l'éducation, la nutrition, les situations humanitaires, la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile ou les syndicats) à renforcer les liens entre le VIH et d'autres Objectifs du millénaire pour le développement afin de garantir un mouvement solide et durable en faveur de la riposte au VIH et de la réalisation des Objectifs.
- ▶ Établir des partenariats entre la société civile et d'autres secteurs, notamment le gouvernement et le secteur privé, dans le cadre d'un effort visant à garantir une riposte et un engagement durables de la société civile.
- ▶ Inciter les organisations de jeunes et apparentées à participer à la révolution sur la prévention du VIH.

Afin de mettre l'accent sur ces domaines clés, l'ONUSIDA s'engage à mettre en œuvre les approches globales ci-dessous et à établir des partenariats plus efficaces avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH au niveau national, régional et mondial.

Définir les fonctions spécifiques des partenaires au niveau national. Quelles que soient les modalités de coordination du système onusien sur le sida au niveau national, il convient d'établir des plans spécifiques, mesurables et étroitement suivis dans tous les pays afin de garantir une collaboration respectueuse, riche et stratégique avec la société civile.

Axer les investissements sur les partenaires prioritaires de la société civile. Au niveau national, la hiérarchisation implique de renforcer les partenariats avec les groupes et populations dont l'expertise et les atouts spécifiques favoriseront la réalisation des engagements de la Déclaration politique et des objectifs de la Stratégie de l'ONUSIDA. Dans la plupart des pays, il convient notamment d'identifier les populations autochtones et de collaborer avec elles afin de garantir le renforcement des capacités à long terme et l'efficacité des partenariats. Les partenariats à mettre en place peuvent varier en fonction des données du rapport « Connaître votre épidémie ».

Élaborer des plans clairs et définir les responsabilités en matière de communication, de consultation et de planification conjointe. L'ONUSIDA doit garantir la transparence et la responsabilité en privilégiant des échanges réguliers avec la société civile, les populations clés et les personnes vivant avec le VIH et en veillant à ce qu'elles soient systématiquement incluses dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'examen, le suivi et la révision des politiques et programmes clés, que ce soit au niveau national, régional ou mondial.

Soutenir la participation, le renforcement des capacités et le leadership de la société civile dans les ripostes nationales. L'ONUSIDA exerce une influence significative sur les gouvernements et doit la mettre à profit pour garantir la participation active de la société civile. Il convient notamment de plaider pour une représentation légitime de la société civile, des populations clés et des personnes vivant avec le VIH au sein des organes nationaux de coordination sur le sida, des instances de coordination nationales, des délégations nationales aux principales réunions mondiales et régionales sur le sida et des autres organes de conseil et d'élaboration des politiques.

Garantir la participation active de la société civile aux principales manifestations et institutions sur le sida. L'ONUSIDA doit favoriser la participation active de la société civile, des populations clés et des personnes vivant avec le VIH aux principales réunions et manifestations nationales, régionales et internationales, notamment la Conférence internationale sur le sida, les conférences régionales sur le sida et les réunions périodiques des Nations Unies sur le sida. Afin d'atteindre cet objectif, l'ONUSIDA doit collaborer avec les principales parties prenantes pour garantir une représentation légitime, en apportant si nécessaire un soutien technique et financier direct.

Axer le plaidoyer sur les gouvernements nationaux et les entités gouvernementales sous-nationales. L'ONUSIDA doit user de son influence pour encourager la participation active de la société civile, notamment en donnant la priorité à des mesures juridiques et politiques luttant contre la stigmatisation et la discrimination, à la levée des lois punitives et au retrait des politiques et pratiques empêchant une riposte adéquate au sida, l'accès aux services et leur utilisation par les populations clés, et à la mise en œuvre de mesures luttant contre la violence liée à la sexualité et au genre. L'ONUSIDA doit également investir dans le plaidoyer afin d'encourager les différentes parties prenantes à adopter et mettre en œuvre le Cadre et les Directives en matière de santé positive, de dignité et de prévention.

Soutenir le rassemblement de différents groupes de la société civile. L'ONUSIDA joue un rôle crucial dans la création d'espaces permettant à la société civile de se rencontrer et de s'organiser au niveau mondial, régional et national. Les qualités de l'ONUSIDA, la diversité de ses membres et son approche interdisciplinaire offrent une occasion unique de rassembler des groupes de la société civile qui, sans cela, ne se rencontreraient peut-être jamais. Il convient notamment de rassembler des représentants des populations clés qui n'ont jamais travaillé ensemble, mais qui partagent des objectifs communs (par exemple, la levée des lois punitives). L'ONUSIDA ne doit imposer aucun calendrier, mais jouer le rôle de facilitateur, en respectant l'autonomie de la société civile et en lui permettant de développer son propre pouvoir de rassemblement, ainsi que les positions, priorités et initiatives qui contribuent à la riposte nationale.

Développer la coalition sur le sida. Tout en continuant à collaborer avec ses partenaires historiques, l'ONUSIDA doit travailler avec la société civile pour développer la coalition sur le sida à tous les niveaux. Il convient de créer de nouvelles catégories de champions de la riposte au sida, incluant des partenaires issus d'organisations de jeunes et pour les jeunes, du mouvement pour les femmes, d'organisations de populations clés et d'autres populations particulièrement exposées au risque d'infection (y compris les migrants, les réfugiés et les prisonniers), de différentes organisations confessionnelles, d'organisations de défense des droits et de la santé sexuelle et reproductive, d'organisations des droits de l'homme, d'organisations de personnes vivant avec un handicap et d'autres partenaires de la santé et du développement.

Soutenir la participation des ONG au CCP. La participation active et éclairée de représentants des ONG au conseil d'administration de l'ONUSIDA est indispensable à une gouvernance efficace. Elle apporte en effet un point de vue unique et essentiel sur les questions clés en matière de politique et de programmation. Les nouveaux délégués des ONG doivent être suffisamment informés sur les objectifs, pratiques, règles et modes de fonctionnement du CCP pour représenter efficacement les opinions de la société civile sur la gouvernance de l'ONUSIDA. Ils doivent en outre être en relation permanente avec leurs groupes constitutifs. Les équipes d'appui régionales doivent également participer aux actions d'information et de sensibilisation.

Aider les partenaires de la société civile à connaître et à faire valoir leurs droits fondamentaux dans le cadre du VIH. Conformément à la Déclaration politique de 2011 et à l'Objectif : zéro, l'ONUSIDA doit soutenir l'élargissement significatif de la programmation et de l'élaboration des politiques afin de permettre à la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clés, de connaître ses droits et la législation dont elle dépend, par le biais de programmes d'initiation, de se mobiliser et de soumettre des demandes concrètes de services liés au VIH. En outre, la société civile aura probablement besoin d'aide pour accéder aux services juridiques. Pour ce faire, il sera nécessaire de réformer la législation, développer des programmes luttant contre la stigmatisation, sensibiliser les forces de l'ordre et élaborer des programmes visant à faire évoluer les normes sexospécifiques néfastes et à réduire la violence à l'égard des femmes. Si l'ONUSIDA n'est pas responsable de la mise en œuvre directe de ces actions, les équipes des Nations Unies doivent aider la société civile à garantir la réalisation de ces droits et la prestation de ces services.

ANNEXE 3 : Participation de la société civile à la gouvernance des organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA

La participation à la gouvernance et aux autres processus interinstitutions est un excellent exemple de partenariat avec la société civile. Dans ce cas, la société civile participe au plus haut niveau de contrôle des opérations. En 1996, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté une résolution visant à favoriser la participation accrue des organisations non gouvernementales issues de pays en développement aux conférences internationales organisées par les Nations Unies. Dans le cadre du VIH, ce principe s'applique plus particulièrement aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida¹⁹.

L'ONUSIDA est le seul programme qui dispose d'un processus formel pour favoriser la participation de la société civile à son CCP. Les représentants des organisations non gouvernementales au sein du CCP sont élus au terme d'un processus juste et transparent. Ils bénéficient du soutien de l'ensemble de la délégation et de la société civile qu'ils consultent dans le cadre de leur travail et de leur engagement²⁰. Bien qu'elle s'accompagne de quelques difficultés, cette participation à la gouvernance témoigne de la force des partenariats existants entre la société civile et l'ONUSIDA.

La plupart des organismes coparrainants de l'ONUSIDA disposent d'accords formels encadrant leurs relations avec la société civile ou les organisations non gouvernementales. Pourtant, seul l'un d'entre eux (l'OIT) inclut des représentants de la société civile dans ses structures supérieures de gouvernance. Les organisations patronales et salariales sont représentées et disposent d'un droit de vote au sein de l'organe directeur de l'OIT.

L'OMS permet aux « ONG en relations officielles avec l'OMS » (un statut particulier accordé aux ONG accréditées²¹) de déléguer des observateurs sans droit de vote à l'Assemblée mondiale de la santé et aux réunions du Conseil d'administration. À l'heure actuelle, seules trois organisations de riposte au VIH bénéficient de ce statut. Certaines organisations non gouvernementales peuvent également prétendre au statut d'« ONG entretenant des relations de travail avec l'OMS », qui est validé par un échange de lettres. Si ce statut ne permet pas aux organisations non gouvernementales de participer aux structures de gouvernance de l'OMS, il établit une relation plus étroite que le dialogue informel et ponctuel qui existe entre de nombreux groupes de la société civile et l'OMS²².

L'UNESCO reconnaît le rôle central de la société civile dans la promotion de l'Éducation pour tous. La Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous (CCONG/EPT) est un mécanisme clé du Secteur de l'éducation, qui vise à faciliter la réflexion, le dialogue constant et l'action conjointe des organisations non gouvernementales et de l'UNESCO dans ce domaine. L'UNESCO définit deux types de relations avec les organisations non gouvernementales (statut consultatif et associé), leur permettant d'assister en tant qu'observateurs à la Conférence générale et au Conseil d'administration, sans droit de vote.

L'ONUDC reconnaît également la nécessité d'établir des partenariats solides avec les organisations de la société civile. Les organisations non gouvernementales qui bénéficient d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC sont invitées à participer en tant qu'observateurs aux réunions ordinaires de la Commission sur les stupéfiants (CND) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ). Depuis 2003, les organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et participent activement à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Outre un dialogue régulier avec le Directeur exécutif deux fois par an et la mise à disposition de salles au

19 Voir : www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-31.htm (en anglais)

20 Voir : <http://www.unaids.org/fr/ourwork/managementandexternalrelationsbranch/partnershipsdepartment/>

21 Document d'accréditation des ONG par l'OMS.

22 « Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la santé et les organisations non gouvernementales », adoptés lors de la 40^{ème} Assemblée mondiale de la santé, 1987, Résolution WHA40.25.

moment de la Commission sur les stupéfiants (CND), l'ONUDC propose des formations à la société civile. Ces formations sur les processus des Nations Unies destinées aux organisations non gouvernementales apportent une valeur ajoutée et garantissent une meilleure compréhension, en particulier du mécanisme d'examen de la CNUCC et de la manière dont les organisations non gouvernementales peuvent contribuer activement au processus.

Les autres organismes coparrainants (l'UNFPA, l'UNICEF, le HCR, le PNUD, le PAM et la Banque mondiale) apprécient le rôle des organisations non gouvernementales et disposent de directives orientant leur collaboration avec la société civile, par le biais d'accords de financement, de consultations et de structures visant à garantir le dialogue et la coordination au sein de la société civile. Comme le démontrent divers documents et accords formels, tous les organismes de l'ONUSIDA sont fermement convaincus que la société civile doit jouer un rôle clé dans la riposte au sida en vue de l'accès universel.

ANNEXE 4 : Critères de sélection des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les partenariats entre l'ONUSIDA et la société civile

Un groupe de travail, comprenant des représentants de la société civile et du Programme commun, a été chargé d'étudier et de sélectionner des indicateurs permettant d'évaluer le travail de partenariat de l'ONUSIDA avec la société civile et le respect de ce document d'orientation. L'objectif était de sélectionner des indicateurs préexistants, tout en reconnaissant les lacunes des indicateurs actuellement disponibles et la nécessité d'élaborer de nouveaux indicateurs dans les années à venir pour combler ces lacunes. Dans l'intervalle, le groupe de travail a suggéré de sélectionner deux indicateurs par domaine. Ces indicateurs figurent dans le tableau en page 18 du corps du document. Les questions de l'Indice composite des politiques nationales (ICPN) concernent la riposte nationale (les questions de la partie A sont posées par le gouvernement ; celles de la partie B par la société civile). En théorie, cet Indice devrait refléter le travail de l'Équipe commune des Nations Unies, mais il s'agit plutôt d'une mesure indirecte, car il n'a pas été conçu pour évaluer l'activité de l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida mais plutôt pour suivre la riposte nationale. Il existe actuellement des mécanismes permettant de recueillir ces données.

En revanche, les indicateurs de l'UBRAF sont spécialement conçus pour évaluer le travail de l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida. Bien que ces indicateurs soient plus directement liés à ce document, il n'existe pour l'instant aucun mécanisme permettant d'en rendre compte. C'est pourquoi le groupe de travail propose de s'appuyer à la fois sur les indicateurs de l'ICPN et de l'UBRAF pendant un an ou deux ans, et d'évaluer la qualité des données issues de ce processus. Au bout de deux ans, la série d'indicateurs pourra être réexaminée et révisée en fonction des nouveaux indicateurs mis au point et de la qualité des données issues des différents processus de compte-rendu.

L'ICPN est le questionnaire normalisé le plus exhaustif qu'il y ait pour évaluer la situation politique, stratégique, juridique et la mise en œuvre du programme concernant la riposte au VIH. Bien qu'appelé le plus souvent « indicateur », ce n'est pas dans ce sens qu'il est utilisé. L'utilité de l'ICPN réside dans le processus de collecte et d'harmonisation des données entre les différentes parties prenantes, dans l'analyse minutieuse des réponses et dans l'utilisation qui en est faite pour renforcer la riposte nationale au VIH. Le processus qu'il implique donne aux divers partenaires une occasion unique de prendre la mesure des progrès réalisés et d'examiner ce qui reste encore à faire pour appuyer une riposte efficace et judicieuse au VIH. S'il est mené en collaboration réelle, c'est-à-dire en invitant des représentants compétents et en respectant les différents points de vue, le processus de l'ICPN peut jouer un rôle important dans le renforcement de la collaboration au sein du pays et de l'appropriation partagée de la riposte au VIH. L'ICPN a été révisé en 2010 pour refléter la nouvelle Déclaration politique. Les structures et mécanismes permettant de mener à bien ce processus sont en place depuis plusieurs années.

L'UBRAF est un cadre qui permet d'optimiser l'impact des organismes de l'ONUSIDA au niveau national et qui engage la responsabilité du Programme commun en termes de résultats et de rentabilité des programmes. Les résultats attendus permettent de décrire : les contributions spécifiques en vue de la réalisation des fonctions et des objectifs stratégiques, le niveau de contribution attendu (mondial, régional ou national), et la responsabilité des organismes coparrainants et du Secrétariat. Les indicateurs sélectionnés permettent de mesurer les progrès réalisés à trois niveaux : au niveau de la riposte globale au sida afin de déterminer les progrès accomplis par rapport aux objectifs stratégiques, au niveau du Programme commun afin de mesurer les contributions collectives, et au niveau de chaque organisme coparrainant et du Secrétariat. Il n'existe pour l'instant aucun système ni aucune structure permettant de recueillir des données afin de mener à bien ce suivi et cette évaluation. Pour bien comprendre le tableau, il faut savoir que tous les indicateurs de l'ICPN commençant par « dans quelle mesure » quantifient les réponses sur une échelle de 0 à 5, où 0 correspond à « Peu » et 5 à « Beaucoup ».

ANNEXE 5 : Directives visant à permettre au personnel de pays de l'ONUSIDA de renforcer les partenariats

Contexte

Cette annexe s'appuie sur le corps du document et complète d'autres directives existantes de l'ONUSIDA (par exemple, en ce qui concerne la Déclaration politique de 2011, la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 et le Cadre de résultats). Elle s'intéresse plus particulièrement aux domaines d'engagement de la société civile et détaille les domaines d'action potentiels pour le personnel des Nations Unies participant à la riposte nationale au sida. Le premier encadré contient une liste de contrôle destinée à l'ensemble du personnel de pays de l'ONUSIDA. Les encadrés suivants traitent plus spécifiquement des domaines prioritaires et décrivent les activités potentielles. Il est important de souligner que toutes les activités ne sont pas nécessairement pertinentes pour l'ensemble du personnel de pays de tous les organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA²³. Chaque membre du personnel devrait cependant trouver des informations utiles dans cette annexe. Les listes présentées ne sont pas exhaustives. Elles doivent servir de point de départ aux discussions et à la planification des activités.

Liste de contrôle globale destinée au personnel de pays de l'ONUSIDA

1. Quels groupes de la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, est-il particulièrement opportun d'inclure dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et de la Stratégie de l'ONUSIDA ? Disposez-vous d'un recensement récent ?
2. Comment prévoyez-vous de renforcer la participation active de ces groupes aux plans stratégiques nationaux et aux ICN dans les pays sélectionnés et à la définition des priorités nationales ?
3. Comment envisagez-vous de développer ou de renforcer, si nécessaire, les capacités de la société civile, y compris des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, dans ce domaine prioritaire au niveau national ? Quels sont les difficultés à surmonter et les opportunités à saisir ?
4. Comment pouvez-vous améliorer l'accès au financement, notamment en ce qui concerne le financement national de la société civile, que ce soit à partir de sources gouvernementales ou non gouvernementales, et de sources internationales (par exemple, en optimisant les opportunités par le biais d'un double financement et du renforcement des systèmes communautaires, qui sont deux priorités du Fonds mondial) ?
5. En quoi la mise en œuvre de la Déclaration politique et de la Stratégie de l'ONUSIDA renforce-t-elle le poids et l'influence de la société civile, y compris des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, au niveau national et sous-national ?
6. Comment envisagez-vous de développer ou de renforcer les relations de collaboration entre le gouvernement et la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, dans le domaine des plans stratégiques nationaux et des ICN ? Quels sont les difficultés à surmonter et les opportunités à saisir ?
7. Comment pouvez-vous renforcer les systèmes de santé, communautaires, juridiques et/ou sociaux afin de garantir la prestation de services à la société civile, y compris aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés, dans le domaine prioritaire concerné ?
8. De quelle manière la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, participe-t-elle à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes, notamment à la collecte de données, à l'analyse des données et à la mise au point d'indicateurs dans le domaine prioritaire concerné ? Cette participation est-elle suffisante ? Dans le cas contraire, comment pouvez-vous la renforcer ?
9. De quelle manière la question des droits de l'homme, de la viabilité et de l'accès aux services essentiels pour la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, est-elle traitée dans le domaine prioritaire concerné ?

23 Note d'orientation consolidée de l'ONUSIDA, Division du travail : http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2011/JC2063_DivisionOfLabour_fr.pdf

Réduire de moitié le taux de transmission du VIH par voie sexuelle d'ici 2015

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Connaître l'épidémie nationale de VIH. Comprendre en quoi la transmission par voie sexuelle alimente l'épidémie, quelles sont les populations les plus à risque et pourquoi (vulnérabilités sociales, juridiques et économiques).
- ▶ Veiller à ce que les opinions et points de vue des personnes vivant avec le VIH, des femmes, des jeunes et des populations clés (en particulier celles qui sont marginalisées ou criminalisées) soient des éléments fondamentaux de la riposte à la transmission par voie sexuelle.
- ▶ Garantir l'accès à des services de prévention du VIH et des services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux populations les plus vulnérables (y compris les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et leurs clients, les consommateurs de drogues, les personnes incarcérées dans des prisons, des centres de détention et d'autres établissements fermés, et de nombreuses femmes et filles). Il convient notamment d'aider les pays à adopter une approche intégrée des services.
- ▶ Plaider pour la mise en œuvre des directives de l'ONUSIDA et du GNP+ concernant la santé sexuelle et reproductive des personnes vivant avec le VIH.
- ▶ Soutenir la création d'environnements juridiques et politiques favorables, améliorant l'accès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des travailleurs du sexe, des consommateurs de drogues, des femmes et des filles aux services de prévention. Développer des programmes luttant contre la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé, les communautés, les services d'application de la loi et autres services sociaux.
- ▶ Promouvoir l'adoption de stratégies et modèles axés sur la « Santé positive, Dignité et Prévention » dans les stratégies de prévention du VIH mises en place au niveau national et par la société civile, notamment en prônant le traitement comme méthode de prévention.
- ▶ Établir de solides coalitions au niveau national, rassemblant des militants, des parties prenantes du plaidoyer, des représentants des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, des prestataires de services, des ONG, des organisations confessionnelles et des groupes de défense des droits de l'homme, ainsi que des partenaires gouvernementaux, bilatéraux et internationaux afin d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les plans de prévention du VIH.
- ▶ Encourager un dialogue social avec la société civile sur la manière dont les obstacles structurels alimentent l'épidémie (par exemple : la stigmatisation, la mobilité, l'insécurité alimentaire, les lois punitives et le travail du sexe).

Réduire de moitié le taux de transmission du VIH chez les consommateurs de drogues injectables d'ici 2015

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Mettre en place une plateforme de discussion et de constitution de réseaux sur les questions touchant les consommateurs de drogues injectables. Renforcer les capacités de plaidoyer et militer auprès des décideurs pour la décriminalisation de la consommation de drogues.
- ▶ Soutenir la recherche et recueillir des données probantes, mettant en évidence la nécessité d'aider les consommateurs de drogues injectables et les lacunes des services.
- ▶ Aider le gouvernement à trouver des alternatives à la criminalisation des personnes dépendantes aux drogues.
- ▶ Établir un solide mouvement social (au sein des Nations Unies et au-delà, en incluant les organisations de la société civile) afin de plaider pour la réduction des risques et les traitements de substitution.
- ▶ Définir des mesures de prévention complètes et intégrées incluant les consommateurs de drogues injectables et leurs partenaires dans l'élaboration des propositions du Fonds mondial, comme le préconise le Guide technique de l'OMS, de l'ONUDC et de l'ONUSIDA pour la définition d'objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en matière de VIH/sida.
- ▶ Soutenir l'élaboration de directives politiques et cliniques concernant la prévention et le traitement des co-infections par le VIH, la tuberculose et l'hépatite virale chez les consommateurs de drogues injectables.

- ▶ Collaborer avec la société civile et les partenaires nationaux, y compris les réseaux de consommateurs de drogues injectables, afin de défendre et de créer un environnement juridique favorable, permettant aux consommateurs de drogues injectables d'accéder aux services de prévention, de réinsertion et de traitement (notamment en éliminant les lois qui criminalisent les consommateurs de drogues, les obstacles juridiques à la réduction des risques et les politiques de traitement obligatoire de la toxicomanie).

Éliminer les nouvelles infections chez les enfants d'ici 2015 et réduire considérablement la mortalité maternelle liée au sida

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ S'appuyer sur le pouvoir de rassemblement de l'ONUSIDA pour organiser et catalyser une série d'actions au niveau mondial, régional et national, et soutenir l'élargissement des programmes de prévention du VIH afin d'éliminer les nouvelles infections chez les enfants.
- ▶ Identifier et soutenir des champions de la quasi-élimination, notamment les réseaux de mères et de femmes vivant avec le VIH.
- ▶ Galvaniser l'engagement politique en faveur des programmes de quasi-élimination, par le biais des bureaux de pays de l'ONUSIDA, des équipes communes des Nations Unies sur le sida et des forums de partenariat.
- ▶ Garantir l'intégration des programmes de quasi-élimination dans les propositions du Fonds mondial, les plans de l'IHP+26 et d'autres ressources nationales des donateurs.
- ▶ Garantir l'intégration des programmes de quasi-élimination dans un Programme commun d'appui et de coordination en vue de la mise en œuvre des quatre éléments stratégiques²⁴ au sein de l'Équipe commune des Nations Unies.
- ▶ Soutenir l'élaboration de programmes sur les droits des patients et la sensibilisation des professionnels de santé à la non-discrimination, au consentement éclairé et à la confidentialité.
- ▶ Favoriser la participation des prestataires de services de la société civile (y compris des organisations confessionnelles) aux formations sur la collecte et le compte-rendu des données, ainsi qu'aux processus nationaux de mise en œuvre, de planification, de suivi et d'évaluation de la prestation de services afin de permettre l'intégration des données correspondantes dans les statistiques et rapports nationaux.
- ▶ Collaborer avec la société civile pour inciter les hommes à participer au plaidoyer, au conseil et au dépistage volontaire pour les couples, notamment par le biais des syndicats, des groupes d'hommes, des dirigeants politiques et des chefs religieux.

Assurer un traitement antirétroviral vital à 15 millions de personnes vivant avec le VIH d'ici 2015

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Mobiliser l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida afin de s'assurer que l'accès au traitement et le traitement comme méthode de prévention sont des priorités majeures pour les Nations Unies et au niveau national.
- ▶ Élaborer ou soutenir des campagnes de plaidoyer avec les partenaires afin de garantir l'intégration systématique des droits de propriété intellectuelle dans les accords sur les ADPIC, conformément à la Déclaration de Doha de 2001²⁵, dans le cadre d'un effort visant à faciliter l'accès à des antirétroviraux et des produits de base au coût unitaire le plus bas.
- ▶ Inciter les organisations de la société civile et les gouvernements à négocier des accords de tarification à bas coût pour les antirétroviraux et les produits de base.

²⁴ L'UNICEF et l'OMS ont défini quatre éléments stratégiques en matière de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) afin de garantir la continuité des services de prévention de la transmission mère-enfant et de répondre aux besoins des femmes et des enfants vivant avec le VIH.

²⁵ Voir : www.who.int/medicines/areas/policy/doha_declaration/en/index.html (en anglais)

- ▶ Promouvoir la participation de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH, dans les organes d'approvisionnement nationaux afin de soutenir l'amélioration des procédures d'approvisionnement et de réduire le risque de rupture de stocks concernant les antirétroviraux et les produits de base.
- ▶ Plaider pour la mise en œuvre de programmes réduisant la stigmatisation et la discrimination (en particulier parmi les professionnels de santé) et pour la levée des lois criminalisant la transmission du VIH ou les pratiques des populations clés les plus exposées, qui sont souvent hors de portée des services (par exemple, les HSH, les consommateurs de drogues injectables, les prisonniers et les travailleurs du sexe).
- ▶ Développer les capacités de la société civile en ce qui concerne les questions juridiques nationales et régionales, et aider la société civile à utiliser les cadres juridiques existants pour garantir l'accès au traitement.
- ▶ Collaborer avec les pays participant à l'IHP+²⁶ afin de garantir un financement adéquat en vue du renforcement des capacités et de la participation active de la société civile.
- ▶ Donner à la société civile les moyens de surveiller la disponibilité des antirétroviraux et les stocks, l'accessibilité des groupes de populations clés et criminalisés, et le suivi des objectifs de traitement.

Réduire de moitié les décès liés à la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH d'ici 2015

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Connaître l'épidémie nationale, comprendre l'impact de la tuberculose sur les personnes vivant avec le VIH dans le contexte national et mieux comprendre l'interaction entre la tuberculose et le VIH, ainsi que la riposte à apporter.
- ▶ Inciter et aider les partenaires à intégrer la tuberculose dans la riposte au VIH, notamment en aidant la société civile à prévenir et à diagnostiquer la tuberculose, et à demander des services intégrés.
- ▶ Soutenir l'émergence d'un mouvement social sur la tuberculose et le VIH chez des partenaires issus de différents secteurs, notamment des organisations travaillant avec les prisonniers, les consommateurs de drogues injectables, les élèves/les jeunes, les populations mobiles, les populations autochtones, le secteur actif/privé, les organisations confessionnelles, les donateurs, etc.
- ▶ Garantir l'intégration du financement en faveur de la tuberculose et du VIH dans les pays participant à l'IHP+.
- ▶ Élaborer des approches de la tuberculose et du VIH fondées sur les droits.
- ▶ S'assurer que les prestataires de services de la société civile, y compris les organisations confessionnelles, participent pleinement à la planification stratégique nationale, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des plans et modèles relatifs à la tuberculose et au VIH.
- ▶ En partenariat avec la société civile, créer des coalitions multisectorielles d'ONG intervenant dans le domaine de la tuberculose et du VIH au niveau national afin de développer les connaissances et de créer des liens programmatiques.

26 Le terme « IHP+ » fait référence au Partenariat international pour la santé et initiatives apparentées. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.internationalhealthpartnership.net/en/home (en anglais).

Parer à l'insuffisance des ressources mondiales dévolues à la riposte au sida d'ici 2015 et atteindre un niveau d'investissement annuel mondial compris entre 22 et 24 milliards de dollars américains dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Aider les partenaires nationaux de la société civile à défendre la cause du financement de la riposte au VIH.
- ▶ Soutenir la société civile dans ses activités de plaidoyer liées à la mobilisation des ressources.
- ▶ Aider la société civile à présenter les difficultés nationales liées au manque de ressources (par exemple, les ruptures de stocks, le manque de financements destinés aux populations clés et la disponibilité des préservatifs) sur la scène mondiale et internationale.
- ▶ Aider la société civile à plaider pour l'augmentation des contributions budgétaires nationales en faveur de la riposte au VIH.
- ▶ Aider la société civile à participer à l'Instance de coordination nationale.
- ▶ Regrouper les parties prenantes clés au niveau national et régional afin d'élaborer des stratégies de plaidoyer et des messages sur la mobilisation des ressources.
- ▶ Renforcer le rôle de surveillance de la société civile, notamment dans les domaines suivants : utilisation des fonds, répartition des fonds, priorités des cadres d'investissement, rentabilité et corruption.
- ▶ Plaider pour le financement des réseaux communautaires et locaux de personnes vivant avec le VIH, de populations clés, de groupes de femmes, etc.
- ▶ Rassembler les parties prenantes nationales pour permettre à la société civile d'optimiser les ripostes au VIH, dans le respect du cadre d'investissement.
- ▶ Fournir un soutien technique et des informations pour permettre à la société civile de s'opposer à l'inclusion des mesures ADPIC-plus dans les négociations sur le libre-échange, de défendre l'obligation de licence et l'intégration de la déclaration de Doha.
- ▶ Établir des liens avec les systèmes de santé et les efforts de développement au sens large et mettre en place des ripostes au VIH plus équilibrées et plus intégrées afin d'optimiser les synergies positives et les gains d'efficacité, et de développer la santé positive au-delà du VIH.

Éliminer les inégalités entre les sexes et les violences et abus sexuels et renforcer la capacité des femmes et des filles à se protéger contre le VIH

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Faciliter un processus consultatif avec les parties prenantes nationales, y compris la société civile (en particulier les réseaux de femmes vivant avec le VIH), afin de définir les actions prioritaires à mettre en place pour aider les femmes et les filles.
- ▶ Faciliter le lancement national de l'Agenda de l'ONUSIDA pour les femmes et les filles, puis suivre sa progression et sa mise en œuvre.
- ▶ Analyser les lacunes dans les données existantes et demander des recherches supplémentaires si nécessaire.
- ▶ Soutenir le renforcement des capacités des partenaires nationaux dans le domaine des sexospécificités et du VIH, de la violence à l'égard des femmes et du VIH, en incluant les ICN, les NAC, etc. – de préférence en collaboration avec des partenaires tels que l'ONU Femmes, l'UNFPA ou le PNUD.
- ▶ Promouvoir des programmes visant à répondre aux vulnérabilités et aux besoins liés au VIH tout au long de la vie des femmes et des filles.
- ▶ Plaider pour l'intégration des groupes de femmes (y compris des réseaux de femmes vivant avec le VIH et des organisations de défense des droits des femmes) dans la riposte nationale.
- ▶ Aider les groupes de la société civile à mieux comprendre les besoins des femmes et des filles en matière de VIH et la violence à l'égard des femmes, à mieux y répondre, à organiser le plaidoyer et à tenir les gouvernements pour responsables de la réalisation des droits des femmes.
- ▶ Collaborer avec la société civile pour promouvoir de larges mouvements sociaux visant à réduire la stigmatisation et la discrimination que subissent les femmes et les filles et à faire progresser les droits des femmes et des filles.

Éliminer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH ou touchées par le VIH en soutenant des lois et des politiques qui garantissent la réalisation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Répertorier les lois et les activités d'application de la loi qui concernent les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clés, et leur manque d'accès à la justice.
- ▶ Mesurer les niveaux de stigmatisation et de discrimination (notamment en soutenant le déploiement de l'Indicateur de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH²⁷) et favoriser le suivi afin de garantir le renforcement du plaidoyer et de la programmation en vue de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination.
- ▶ Créer de nouveaux partenariats et renforcer les partenariats existants afin d'établir des relations solides et durables avec les responsables/le personnel des ministères de la Justice et de l'Intérieur, les parlementaires, les forces de l'ordre et le pouvoir judiciaire.
- ▶ Aider la société civile à faire valoir ses droits et à se mobiliser, notamment par le biais de programmes visant à renforcer les droits de l'homme et l'accès à la justice, de programmes visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, de programmes visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles, d'audits juridiques et de réformes législatives, de la formation des forces de l'ordre et des agents de santé aux droits de l'homme et au droit en général, de la création de services juridiques liés au VIH et de campagnes sur les droits et la législation.
- ▶ Par le biais du plaidoyer et des partenariats, promouvoir des approches fondées sur les droits et l'importance de l'environnement juridique pour les Conseils nationaux de lutte contre le sida, les plans opérationnels, les plans stratégiques nationaux et les propositions de financement.
- ▶ Soutenir les éléments des propositions du Fonds mondial et des subventions ou prêts de la Banque mondiale qui donnent à la société civile et au gouvernement les moyens de promouvoir des lois, l'application de la loi et l'accès à la justice au niveau national afin de garantir la réalisation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans le cadre du VIH.
- ▶ Établir des partenariats avec des donateurs bilatéraux afin de favoriser une riposte globale et la promotion de lois garantissant la réalisation de tous les droits de l'homme.
- ▶ Donner à la société civile les moyens de participer à l'examen global des indicateurs de l'UNGASS, en particulier l'examen de l'Indice composite des politiques nationales, afin de définir une gamme complète d'indicateurs permettant de suivre les droits de l'homme, ainsi que les cadres politiques et juridiques au niveau national.

Éliminer les restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Savoir s'il existe des restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence dans le pays ou si les ressortissants (par exemple, les travailleurs migrants) sont touchés par les restrictions liées au VIH appliquées par d'autres pays.
- ▶ S'il existe des restrictions dans le pays ou si les ressortissants sont touchés par des restrictions appliquées à l'étranger, aider la société civile à recueillir des témoignages sur l'impact des restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence, et utiliser ces témoignages dans le cadre des efforts de plaidoyer. (Si les témoignages concernent des restrictions appliquées à l'étranger, partager ces témoignages avec des collaborateurs du Secrétariat de l'ONUSIDA travaillant dans les pays concernés).
- ▶ Si les ressortissants sont touchés par des restrictions appliquées à l'étranger, aborder la question avec les autorités nationales ; encourager les autorités nationales à aborder la question avec les responsables diplomatiques des pays concernés.
- ▶ S'il existe des restrictions dans le pays, répertorier et décrire brièvement le rôle et la position des parties prenantes nationales (y compris les noms des principaux responsables) exerçant un pouvoir ou une influence sur l'élimination des restrictions en matière d'entrée, de séjour et de résidence dans le pays.

27 Pour plus d'informations sur l'Indicateur de stigmatisation, voir : www.stigmaindex.org (en anglais).

- ▶ Donner des instructions aux « alliés » potentiels, y compris les groupes de défense des droits de l'homme, les chefs traditionnels et religieux, les parlementaires et les célébrités, et enregistrer leur soutien en faveur de l'élimination des restrictions (dans le cadre de l'Objectif : zéro discrimination).
- ▶ Soutenir le plaidoyer national de la société civile en faveur de l'élimination des restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence, en utilisant les données et les témoignages nécessaires pour optimiser l'impact²⁸.
- ▶ Faciliter le dialogue entre la société civile et les autorités nationales ; envisager la mise en place d'une « équipe spéciale » ou d'un groupe similaire afin de soutenir l'élan en faveur de l'élimination des restrictions.
- ▶ Soutenir les informations et programmes sur le VIH destinés aux « personnes en déplacement » (ressortissants et non-ressortissants, quittant le pays et entrant dans le pays) comme moyen efficace de s'attaquer au VIH dans le cadre de la mobilité.

Éliminer les systèmes parallèles concernant les services liés au VIH pour renforcer l'intégration de la riposte au sida dans les efforts mondiaux en matière de santé et de développement

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Identifier et renforcer les liens entre le VIH et les efforts nationaux concernant le développement humain, notamment l'éradication de la pauvreté, les soins de santé préventifs, l'amélioration de la nutrition, l'accès à une eau potable salubre et propre, l'assainissement, l'éducation et l'amélioration des conditions de vie, en fonction du contexte national et local.
- ▶ Promouvoir l'intégration des programmes et services liés au VIH aux domaines tels que les soins de santé primaires, la tuberculose, la santé sexuelle et reproductive, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, l'hépatite B et C, les maladies non contagieuses (notamment la santé mentale), en fonction du contexte national et local.
- ▶ En partenariat avec les principales parties prenantes nationales, régionales et de district, coordonner et mettre en place des mécanismes communs concernant 1) les orientations politiques et les outils de mise en œuvre, 2) la planification, la budgétisation, la mobilisation des ressources, le plaidoyer, la communication et la mobilisation sociale, 3) la responsabilité, grâce à des processus de supervision, de suivi et d'évaluation normalisés et étroitement liés.
- ▶ Soutenir l'évaluation de la situation afin d'orienter les processus et programmes de renforcement des systèmes de santé, des systèmes communautaires et de la protection sociale des personnes vivant avec le VIH et des populations clés les plus exposées (en particulier l'analyse du cadre juridique de protection sociale afin de garantir un accès équitable aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés).
- ▶ Mettre en place une plateforme de discussion et d'intégration des systèmes de santé, des systèmes communautaires et des questions liées à la protection sociale dans le programme commun d'appui des Nations Unies.
- ▶ Favoriser le dialogue en vue d'une prise en charge globale des systèmes de santé, des systèmes communautaires et de la protection sociale au sein des gouvernements et de la société civile.
- ▶ Élargir les initiatives nationales concernant les systèmes de santé, les systèmes communautaires et la protection sociale au-delà des familles traditionnelles, des orphelins et des enfants vulnérables afin d'inclure les populations clés.
- ▶ Donner aux organisations de la société civile les moyens de privilégier des interventions/stratégies intégrées et globales concernant les systèmes de santé, les systèmes communautaires et la protection sociale.
- ▶ Créer des liens entre les initiatives visant à renforcer les systèmes de santé, les systèmes communautaires et la protection sociale.
- ▶ Soutenir le renforcement des capacités de la société civile afin de lui permettre de plaider pour l'élargissement des initiatives nationales concernant les systèmes de santé, les systèmes communautaires et la protection sociale au-delà des familles traditionnelles, des orphelins et des enfants vulnérables afin d'inclure les populations clés les plus exposées au risque d'infection par le VIH et à ses effets.

²⁸ Pour plus d'informations dans ce domaine, contactez le Secrétariat de l'ONUSIDA et demandez un exemplaire du Dossier d'action de la société civile pour l'élimination des restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence.

Donner aux jeunes les moyens de se protéger contre le VIH

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ Identifier les réseaux et organisations de jeunes vivant avec le VIH, les jeunes représentants des populations clés et les organisations de jeunes afin de créer un mouvement de jeunes en faveur de la prévention du VIH, plaçant les jeunes au cœur de la riposte.
- ▶ Établir des partenariats visant à créer de nouvelles structures et à renforcer les programmes existants afin de permettre aux jeunes d'exercer leur droit de participation aux décisions qui les concernent.
- ▶ Renforcer les capacités des organisations de jeunes et pour les jeunes afin de créer des mouvements de jeunes et de leur donner les moyens d'exister au niveau national.
- ▶ Établir de solides partenariats avec la société civile afin de garantir l'accès à des services d'information sur le VIH et la sexualité de qualité, conviviaux pour les jeunes.
- ▶ Donner aux organisations de jeunes et aux organisations de la société civile les moyens de participer activement à l'élaboration, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités de prévention du VIH au niveau national.
- ▶ Promouvoir la transmission de messages de prévention destinés aux jeunes, en utilisant des réseaux sociaux tels que Twitter ou Facebook.

Donner aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, aux travailleurs du sexe et aux transsexuels les moyens de se protéger et de protéger leurs partenaires de l'infection par le VIH, et d'accéder pleinement aux traitements antirétroviraux

Le personnel de pays de l'ONUSIDA doit :

- ▶ En collaboration avec les partenaires nationaux (y compris le gouvernement, les donateurs et les organisations internationales), plaider pour la mise en place de solides partenariats soutenant la prestation de services complets et la protection juridique des populations clés.
- ▶ Favoriser l'accès des populations clés et de leurs réseaux à des services adaptés à leurs besoins.
- ▶ Favoriser la participation des populations clés à l'élaboration des politiques, à la planification et à la mise en œuvre des programmes, au suivi et à l'évaluation des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH.
- ▶ Plaider pour le retrait des lois punitives qui empêchent les populations clés d'accéder aux services essentiels et de jouir de leurs droits fondamentaux.
- ▶ Favoriser la participation des populations clés à l'élaboration, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH.

20 avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

+41 22 791 36 66

publications@unaids.org
unaids.org



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
UNODC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE